

Syndicats

MAGAZINE

FGTB

N°20 • BIMENSUEL • 70^{ème} année

Bureau de dépôt: Charleroi X

Abonnements: 02/506 82 11

Rédaction: 02/506 82 44 - 02/506 83 11
syndicats@fgtb.be

Ed. resp.: R. De Leeuw • Rue Haute, 42 • 1000 Bruxelles

27 NOVEMBRE 2015 • Éd. BRUXELLES

> CLIMAT

Paris, l'autre défi

La 21^e Conférence des parties (la COP21) ou conférence sur le climat va se tenir à Paris dans quelques jours. Sauver la démocratie n'est pas notre seul souci: il faut aussi sauver la planète. Ce Syndicats y consacre plusieurs pages

© istockphoto.com

EMPLOI

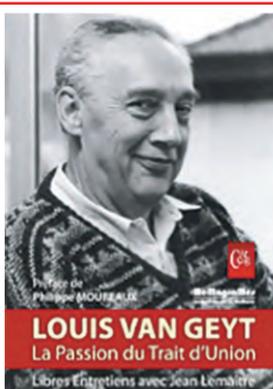
Origines
et accès au
travail

Page 3

LIVRE

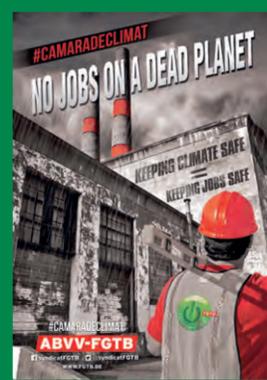
Entretiens
avec Louis
Van Geyt

Page 4



Syndicat rime
avec climat

Pour la FGTB, syndicat rime avec climat et climat avec emploi. Nos centrales professionnelles luttent aussi contre le réchauffement. Vous le découvrirez tout au long de ce n° spécial «vert» de Syndicats





Combattre le mal à la racine

La FGTB Bruxelles est sous le choc des récents actes de terrorisme perpétrés à Paris, qui sont la suite de toute une série d'attentats meurtriers commis à Bruxelles, mais aussi au Liban et en tant d'autres endroits du monde. Rien ne peut justifier une telle barbarie, qui ôte la vie à des dizaines d'innocents : ces attentats ne peuvent rester sans réponses.

La menace terroriste est fortement ressentie par tous et toutes, au cœur même de notre ville, de nos quartiers, qui ont vu ces terroristes naître et grandir. Ces événements sapent les fondements de la cité et semblent donner du monde la vision, simpliste, d'un « choc des civilisations », où les différences culturelles ou civilisationnelles prennent toute la place. Mais une explication du monde au travers du seul point de vue des origines et des religions est extrêmement dangereuse.

Dans les réponses politiques données aux attentats par le gouvernement fédéral belge, notamment dans le discours tenu par le Premier à la Chambre, ce 19 novembre, la dimension sociale des réponses de l'Etat aux attentats est pour ainsi dire... inexistante.

Une partie de la presse a justifié ce silence en se référant à la répartition des compétences dans notre pays. Mais que le fédéral soit, en effet, dépourvu de compétences opérationnelles en matière de prévention, d'accompagnement ou d'insertion socio-professionnelle ne le dispense pas d'une analyse globale des problématiques de notre société... N'est-il d'ailleurs pas, au premier chef, en charge de la sécurité sociale, dont le détricotage aggrave la marginalisation des citoyens les plus précaires?

Notre organisation syndicale estime qu'il faut répondre fermement aux atrocités de Paris et d'ailleurs par le renforcement de mesures permettant l'arrestation des coupables et le démantèlement des réseaux terroristes. Mais si l'on veut véritablement couper ce mal à la racine, il faut tout autant investir dans la construction d'une société plus juste et plus égalitaire: nous devons donner espoir à tous ces Jeunes des quartiers populaires de Bruxelles, qui ressentent déjà la résurgence des préjugés racistes à leur égard comme autant de nouvelles raisons de désespérer de leur avenir dans notre société.

Hasard du calendrier, le Centre interfédéral pour l'égalité des Chances et le SPF Emploi ont publié, le 17 novembre, leur dernier monitoring socio-économique des discriminations en Belgique. Il démontre que les Bruxellois d'origine étrangère sont, en Europe, ceux qui ont le moins de chances de trouver un emploi. Et lorsqu'ils trouvent un emploi, c'est le plus souvent dans de moins bonnes conditions, dans des secteurs moins bien rémunérés, plus précaires, moins protégés, le plus souvent en intérim ou sous contrat à durée déterminée (CDD) au lieu d'indéterminée (CDI).

Les phénomènes de relégation sociale dont trop de Jeunes d'origine étrangère sont victimes, et la perte de sens qu'ils engendrent, appellent des réponses urgentes et d'envergure!

A la FGTB, nous sommes convaincus que c'est sur le terreau sordide d'une société inégalitaire, où les plus défavorisés sont les plus discriminés et les plus exposés à l'injustice, que se construisent les logiques irrationnelles menant aux inacceptables horreurs de la violence aveugle.

Ph. VAN MUYLDER,
Secrétaire général

> ELIANE VOGEL-POLSKY

Une femme de conviction

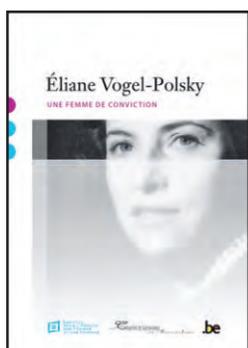
C'est avec tristesse que la Commission Femmes a appris le décès d'Eliane Vogel-Polsky, le week-end dernier.

Professeure émérite à l'ULB et militante féministe mais aussi de l'égalité en général, elle s'est distinguée en prenant la défense des « femmes-machines », lors de la grève de la FN, et a introduit la toute première affaire d'égalité, en l'occurrence d'égalité salariale, auprès de la Cour de Justice européenne (Luxembourg) : l'affaire Gabrielle Defrenne, du nom d'une hôtesse de la Sabena, pensionnée à 40 ans.

Elle a également beaucoup travaillé dans ce qu'il est convenu d'appeler le « féminisme institutionnel », entre autres dans la promotion des actions positives, tant au niveau belge qu'europeen.

Elle a marqué toute une génération d'étudiantes et a contribué à leur(s) engagement(s) militant(s). Elle a, aussi, accompagné et soutenu, tout au long de sa vie, le mouvement syndical.

C'est à une très grande dame que la FGTB Bruxelles tient à rendre hommage.



La Gare centrale de Bruxelles, déserte, le mardi 24 novembre 2015...

Le groupe Résiste, la Commission Femmes et le groupe Réagis ont le plaisir de vous inviter à...

03/12/2015 - 17h30

FUREUR DE LIRE 2015

Rencontre avec Giovanni LENTINI autour de son livre

J'IRAI PLUS LOIN



Lieu : FGTB de Bruxelles, Salle Auditorium - Rue de Suède 45 - 1060 Bxl
Inscription obligatoire : martine.chavatte@cepag.be ou 02/213 16 10.
Les participants reçoivent un exemplaire du roman.

NAMUR

AFICo asbl
présente

LE CAPITAL

un film de COSTA-GAVRAS



10 décembre 2015, à 18h00

La projection sera suivie
d'un débat sur le thème :

Le capitalisme peut-il être réformé ou perdons-nous notre temps ?

au 4^{ème} étage
de la FGTB Namur
(rue Dewez 40 ★ 5000 Namur)

ENTREE GRATUITE

Pour tout renseignement :
AFICo asbl
081/649.959 ★ 0474/485.375

AFICo CEPAG FB Fédération Wallonie-Bruxelles Wallonie

Ed. resp. : Guy Fays, rue Dewez 40 à 5000 Namur. Ne pas jeter sur la voie publique

01/12/2015

CINÉ-DÉBAT

« ET SI J'ÉTAIS NÉ EN PALESTINE... »

Plongeons-nous dans la réalité d'une population sous apartheid.



A U P R O G R A M M E

- Récits militants d'une journée marquante en Palestine par un délégué de la Centrale Générale.
- Diffusion du film « 5 caméras brisées » de Emad BURNAT et Guy DAVIDI (2011), plusieurs fois récompensé.
- Échange avec la salle et témoignages des militants.
- Expo-photo « This is Palestine ».
- Verre de l'amitié

I N F O S

Théâtre Jardin Passion
Rue Marie Henriette 39
5000 NAMUR

Accueil à 18h30

GRATUIT

Alice PONCELET
alice.poncelet@afico.be
081/64.99.57
www.afico.be

Avec le soutien de :

Membre du mouvement AFICo CEPAG FGTB Namur Ensemble, on est plus forts

Ed. Resp. : Guy FAYS - Rue Dewez 40 - 5^{ème} NAMUR | Ne pas jeter sur la voie publique

LUXEMBOURG

Ce 10 novembre 2015, la FGTB Luxembourg et l'OGBL ont signé le renouvellement de leur accord de collaboration



En effet, depuis de nombreuses années, l'OGBL (premier syndicat au Grand-Duché du Luxembourg) et la FGTB Luxembourg travaillent en commun sur plusieurs volets syndicaux: conseils et assistance aux membres, actions syndicales communes à travers l'Inter Régionale Syndicale, le Réseau Eures, la CES, ...

Plus que jamais, cette collaboration devait se renforcer afin de répondre efficacement aux attaques incessantes et répétées de nos gouvernements et patronats respectifs. Celles-ci ont pour but de réduire, voire de supprimer les acquis des travailleurs et des allocataires sociaux.

Lors de cette soirée, André ROELTGEN, Président National de l'OGBL et Jean-François TAMELLINI, Secrétaire Fédéral de la FGTB ont tous deux évoqué la situation économique



et sociale en Belgique et au Luxembourg.

Cet engagement rapproche les idéaux communs des deux organisations et renforce les services d'accueil pour les travailleurs frontaliers.

Pour rappel, le service frontaliers de la FGTB Luxembourg tient des permanences à Arlon et à Virton pour les travailleurs frontaliers.

Arlon:

Tous les matins de 8h30 à 12h et les après-midis des lundis et mardis de 13h30 à 16h30 et des jeudis de 13h30 à 18h.

Virton:

Le 2^{ème} mercredi après-midi (de 13h30 à 16h) et le 4^{ème} samedi matin (de 9h à 11h30) de chaque mois.



CHARLEROI-SUD HAINAUT

L'ASBL CENFORSOC a le plaisir de vous inviter au vernissage de l'exposition

Caricatures d'actualité

Al (Alain Dauchot)

Le lundi 30 Novembre 2015 dès 18h00
Cette exposition sera visible du 30/11/2015 au 11/12/2015

Lieu: FGTB, Boulevard Devreux 36/38 à 6000 Charleroi, Espace DAVISTER (rez-de-chaussée).
Pour toutes informations complémentaires: 071/641.291 ou par mail: cenforsoc@brutele.be.

ENTRÉE GRATUITE

CENFORSOC ASBL | FGTB | FÉDÉRATION WALLONNE DES BUREAUX DE TRAVAIL | CEPAG

WALLONIE PICARDE

La Centrale Générale Wallonie Picarde communique:
Ramassage des titres de paiement

Jours de repos construction, primes de fin d'année et indemnités diverses

- > **TOURNAI**
(Centrale Générale F.G.T.B., Avenue de Maire, 134)
Tél. 069/66 94 20
- Dès maintenant, tous les jours de 8h à 12h et de 13h à 17h du lundi au jeudi et le mardi jusque 18h.
- le vendredi de 8h à 12h (fermé l'après-midi)
- > **LESSINES**
(F.G.T.B., rue Général Freyberg, 11)
- Dès maintenant, tous les mardis de 14h à 16h.
- > **ATH**
(rue de Nazareth, 3)
- Tous les mardis de 10h à 12h.
- > **ELLEZELLES**
(F.G.T.B., Place, 14)
- Bureaux ouverts:
- Les mercredis de 14h à 17h et les jeudis de 9h à 12h.
- > **LEUZE**
(F.G.T.B., Grand Rue, 40)
- Tous les mardis de 8h30 à 9h30.

- > **BASECLES**
(F.G.T.B., rue des Déportés, 25)
- Tous les lundis de 9h à 10h.
- > **PERUWELZ**
(F.G.T.B., Place du Foyer Peruwelzien, 29)
- Tous les lundis de 10h30 à 11h30.
- > **MOUSCRON (rue du Val, 3)**
Tél. 056/85 33 33
- les lundis et vendredis de 8h15 à 12h.
- les mardis de 8h15 à 12h et de 13h30 à 18h.
- les jeudis de 8h15 à 12h et de 13h30 à 17h.
- les mercredis de 13h30 à 17h.

ATTENTION:
* POUR LA CENTRALE DE TOURNAI: FERMETURE DES BUREAUX AINSI QUE LES PERMANENCES SUPPRIMÉES DU JEUDI 24 DECEMBRE AU JEUDI 31 DECEMBRE INCLUS.
* POUR LA CENTRALE DE MOUSCRON: FERMETURE DES BUREAUX LE JEUDI 24 DECEMBRE ET LE JEUDI 31 DECEMBRE APRES-MIDI.

Charles VANDECASTEELE
Président

FGTB Centrale Générale



En raison des fêtes de fin d'année:

Nos bureaux de Tournai (avenue de Maire 134) seront fermés du 24 décembre 2015 au 3 janvier 2016.
Nos bureaux de Mouscron (rue du Val 3) seront fermés les 24/12, 25/12, 28/12 (après-midi), 30/12 (matin), 31/12 (après-midi) et 01/01/2016.

MONS

La Maison des Employés et Cadres Syndiqués
www.maisondesemployes.wordpress.com

EXPOSITION

de l'artiste DAVID MAUQUOY

DU 04 DÉCEMBRE 2015 AU 08 JANVIER 2016

Vernissage le vendredi 04 décembre 2015 dès 18h30
Rue Chisaire 34 à 7000 Mons | peintures - dessins art numérique

Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00 / fermé les weekends et jours fériés

L'expo

Wallonie | Une organisation "La Maison des employés et cadres syndiqués de Mons-Borinage" (asbl) avec le soutien de la Région Wallonne et du SETCa Mons-Borinage | setca | Entrée gratuite

La Maison des Employés et Cadres Syndiqués
www.maisondesemployes.wordpress.com

Conférence - Débat

Le lundi 7 décembre 2015
à 18 heures 30

Un an de gouvernement de droite: analyse des dégâts

Par **Eric THIÉBAUD**
Député socialiste

Débat animé par **Patrick SALVI**
Secrétaire régional du SETCa de Mons-Borinage

Adresse:
La Maison des Employés et Cadres Syndiqués de Mons-Borinage/SETCa
rue Chisaire 34 à 7000 Mons
Renseignements:
Mertens Alain par téléphone au 065.40.37.37 ou par mail maisondesemployes@outlook.be

Wallonie | Une organisation "La Maison des employés et cadres syndiqués de Mons-Borinage" (asbl) avec le soutien de la Région Wallonne et du SETCa Mons-Borinage | setca | Entrée gratuite

LIÈGE - HUY - WAREMME

LA CENTRALE GENERALE F.G.T.B.
Section LIEGE-HUY-WAREMME
 Place St Paul, 13,
 4000 LIEGE

AVIS AUX TRAVAILLEURS DE LA CONSTRUCTION ET AUTRES SECTEURS (Nettoyage, Gardiennage, intérimaires, Bois, etc...).

Le paiement des jours de repos de la construction 2015 et les diverses primes 2015 s'effectuera par versement sur votre compte bancaire par la Centrale Nationale.

Pour faciliter l'organisation du paiement, nous vous invitons à nous transmettre, le (les) titre(s) reçu(s) de votre (vos) employeur(s) et/ou du Fonds de Sécurité d'Existence, après y avoir indiqué votre numéro de compte bancaire, soit par la poste, à nos guichets, à nos permanences ou auprès de nos sectionnaires.

Nous vous rappelons que nos guichets sont ouverts place St Paul, 13 à Liège, tous les jours de 9h à 11h30 et de 13h30 à 16h30 ainsi que tous les samedis de 9h à 11h.
 N.B.: Nos bureaux seront fermés: les Jeudis 24 et 31 décembre 2015 à 12h.
 les Samedis 26 décembre 2015 et 2 janvier 2016

Les formulaires peuvent également être rentrés lors de nos permanences extérieures qui seront organisées suivant le calendrier ci-dessous:

WAREMME: au local de la F.G.T.B. rue du Balloir, 5
 Le vendredi 4 décembre 2015 de 16h à 17h.
 Le vendredi 11 décembre 2015 de 16h à 17h.
 Le vendredi 18 décembre 2015 de 16h à 17h.

HUY: au local de la F.G.T.B. rue l'Apleit, 12
 Les lundis 7, 14, 21 et 28 décembre 2015 de 13h30 à 16h.

A partir du 1^{er} Décembre 2015 aux jours habituels et heures d'ouverture dans les permanences reprises ci-dessous:

AMAY:	au local de la F.G.T.B. rue Joseph Wauters, 22
ANS:	au local de la F.G.T.B. rue Walter Jamar, 357
AYWAILLE:	au local de la F.G.T.B. rue L. Libert, 22
CHENEE:	au local de la F.G.T.B. rue Neuve, 18-24
FLEMALLE:	au local de la F.G.T.B. grand Route, 122
FLERON:	au local de la F.G.T.B. avenue des Martrys, 86
HERSTAL:	au local de la F.G.T.B. rue Large Voie, 36
JUPILLE:	au local de la F.G.T.B. rue Chafnay, 3-5
LIEGE-BURENVILLE:	au local de la F.G.T.B. rue St Nicolas, 251
LIEGE-St LEONARD:	au local de la F.G.T.B. rue Jonruelle, 17
LIEGE-ROTURE:	au local de la F.G.T.B. rue Roture, 80
SCLESSIN:	au local de la F.G.T.B. rue de l'Ile Coune
SERAING:	au local de la F.G.T.B. rue Paul Janson, 41
WISE:	au local de la F.G.T.B. rue des Récollets, 63

La Centrale Générale organisera un ramassage des cartes dans toutes les permanences les:

9 décembre 2015
 17 décembre 2015
 22 décembre 2015
 15 janvier 2016

Jean SCHIFANO
 Secrétaire

Marc VREULS
 Secrétaire

Mathieu LONDON
 Vice-Président

Geoffrey GOBLET
 Président

PROLOGUE DE

L'ÉCOLE DES SOLIDARITÉS

SAVOIR, C'EST POUVOIR!

Le prologue de l'école des solidarités a réuni en juillet et août 2015 plus de 30 personnes à chacune des 6 séances. Elles ont permis l'échange des savoirs entre travailleurs/travailleuses sans papiers et divers acteurs/actrices du monde judiciaire, associatif, médical et syndical. Nous y avons abordé les droits au quotidien, les questions du droit de séjour et du droit au travail, les équivalences de diplômes, les droits face à la police, l'accueil des étrangers en Belgique,...

Après la séance inaugurale du 23 octobre, quatre modules ont été programmés. Vous pouvez encore participer aux dates suivantes:

- Vendredi 27/11
- Vendredi 04/12
- Vendredi 11/12

Ces séances visent à construire un processus de formation qui pourrait rassembler, au sein de la FGTB, des délégués, des travailleurs avec ou sans papiers, des travailleurs avec ou sans emploi,.... autour des réalités liées à l'accès et au séjour des étrangers en Belgique.

Le nombre des places étant limité, inscription obligatoire auprès de sidi.katumwa@fgtb.be 04-221 96 20

RED NIGHT
 5 DEC 18H
РЕФЛЕКТОР
 СТРА



**IL N'Y AURA
 PAS DE
 RÉVOLUTION
 SANS
 CHANSON**

Avis important

Paiement des allocations de chômage de décembre

Afin de réaliser votre paiement du mois de décembre dans les meilleurs délais, nous vous prions de bien vouloir rentrer votre carte au plus tard le 21 décembre 2015.

Attention – si vous êtes susceptibles de travailler durant la période du 21 au 31 décembre vous devez conserver votre carte jusqu'à la fin du mois.

MONITORING

Origines et accès au travail: des disparités importantes

Ce n'est pas une surprise: les origines ethniques d'un travailleur ont, régulièrement, des conséquences sur ses facilités ou difficultés d'accès à l'emploi. La deuxième édition du monitoring socio-économique sur le sujet, présenté par le Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale et le Centre interfédéral pour l'égalité des chances, confirme et vient préciser les causes et conséquences de cette situation.

Quelques chiffres

Le rapport examine la période 2008-2012. La position défavorisée des personnes d'origine étrangère reste préoccupante. 73,3% des personnes d'origine belge avaient un emploi en 2012, contre 42,7% des personnes d'origine maghrébine et 45,0% des personnes originaires d'un État candidat à l'UE (principalement originaire de Turquie). Le taux d'emploi des personnes originaires d'Afrique subsaharienne (39,6%) ou d'Europe hors UE (39,0%) était encore plus faible.

Le rapport, dont la première édition est parue en 2013, a été élaboré sur base des données de la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale permettant donc de cartographier la totalité de la population. De cette manière, il est possible de définir l'origine de chacun et d'identifier aussi le contexte migratoire (durée de séjour, acquisition de la nationalité,...). Ensuite, une analyse détaillée du marché du travail est réalisée, dans laquelle seules des moyennes sont utilisées. Ainsi, la protection de la vie privée est garantie au maximum.

« Presque une personne d'origine étrangère sur deux a un emploi faiblement rémunéré et une personne sur trois est employée à temps partiel. Le taux d'emploi des personnes d'origine étrangère a augmenté entre 2008 et 2012. Toutefois, la qualité de ces emplois vient tempérer cette augmentation » précise Patrick Charlier, directeur du Centre interfédéral pour l'égalité des chances. « Le nombre de femmes issues d'Europe de l'Est ayant obtenu un emploi via le système des titres-services a quadruplé en 5 ans ». Et de poursuivre « le taux d'emploi des personnes d'origine étrangère a augmenté progressivement depuis la crise. Les personnes issues d'Europe de l'Est ont connu une remarquable augmentation de 5 points de pourcentage depuis 2008. »

Ethnostratification

Le rapport confirme que les personnes d'origine étrangère sont surreprésentées dans les secteurs d'emplois les moins bien payés et plus précaires. Ce sont généralement des secteurs caractérisés par des horaires irréguliers et une certaine pénibilité de travail. Ce phénomène n'a pas diminué ces dernières années. Plus précisément, l'on constate une surreprésentation des personnes d'origine étrangère dans les secteurs de l'intérim, de la construction, du nettoyage et de l'horeca.

Faibles salaires et origine étrangère restent souvent liés

Le lien fréquent entre l'origine étrangère et un salaire relativement faible est largement confirmé par le présent rapport. Ceci s'explique en partie, sans aucun doute, par le type d'emplois dans lequel la (forte) hausse du taux d'emploi au sein de ce groupe s'est concrétisée. L'analyse montre en outre qu'un salaire faible est souvent associé à un emploi dans certains secteurs, les secteurs des services relatifs aux bâtiments et l'aménagement paysager (reprenant une grande partie des titres-services) et de l'horeca se distinguant tout particulière-

ment (respectivement 87,6% et 76,0% des travailleurs y perçoivent un salaire faible). La surreprésentation des groupes d'origine étrangère dans ces secteurs se traduit donc directement par des bas salaires. Le Centre explique le retard sur le marché de l'emploi par une combinaison de facteurs dont, notamment, celui des inégalités dans l'enseignement et de la discrimination directe et indirecte. Selon Patrick Charlier « la question de l'intégration des personnes d'origine étrangère sur le marché du travail doit être une priorité à l'agenda de la concertation sociale. La réalité d'aujourd'hui impose plus que jamais que l'accompagnement des chercheurs d'emploi d'origine étrangère (primo-arrivants ou non) sur le marché de l'emploi s'articule mieux à leur accueil sur le lieu de travail, ce qui nécessite une action concertée entre les partenaires sociaux et les autorités publiques. »

Statuts

Si l'on se penche sur le type d'emploi, on constate tout d'abord des écarts importants dans la part représentée par les indépendants. Sur l'ensemble des personnes d'origine belge, 15,2% ont un statut indépendant, contre 30,4% pour les personnes originaires d'un pays de l'UE-12 ou 18,5% pour les personnes originaires d'un pays candidat à l'UE. Les différents groupes d'origine sont actifs dans des secteurs différents, ce qui vaut notamment pour les personnes originaires de l'UE-12, fortement surreprésentées dans la construction, et dans une moindre mesure pour les personnes originaires de pays candidats à l'UE dans l'horeca et pour les personnes originaires d'un pays africain dans le secteur de la santé. Parmi les salariés, les écarts sont encore plus importants. Ainsi, 2/3 des personnes ayant un statut d'ouvrier sont d'origine belge, tandis que ce chiffre atteint 80% pour les employés et dépasse les 90% pour les fonctionnaires.

Tendance à la hausse pour les femmes

En ce qui concerne le genre, il ressort que les femmes d'origine étrangère ont eu, ces dernières années, plus d'opportunités sur le marché de l'emploi. La différence entre la part d'hommes et de femmes d'origine étrangère en emploi s'est amoindrie. En 2008, l'écart atteignait jusqu'à 14 points de pourcentage. Aujourd'hui, il atteint un peu plus de 10 points de pourcentage.

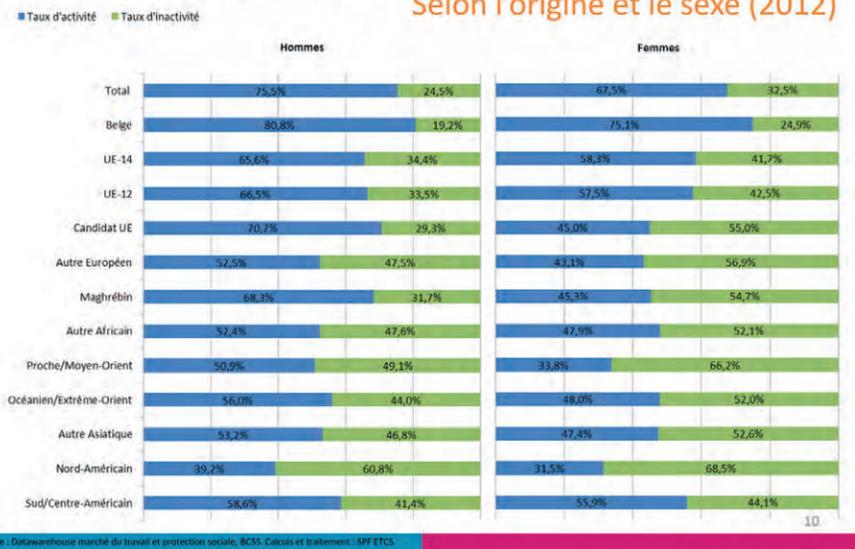
Le retard des femmes d'origine étrangère reste un phénomène persistant: les chiffres recueillis montrent que plus d'un quart des femmes d'origine maghrébine ou turque ne trouvent pas d'emploi. C'est nettement supérieur aux 8,5% des femmes d'origine belge.

Une discrimination toujours présente

Que la position défavorisée des personnes d'origine étrangère soit en partie la conséquence de processus de discrimination et d'une attitude négative à leur égard sur le marché du travail est une évidence. L'existence de discriminations sur le marché du travail a été démontrée à maintes reprises ces dernières années, tant à l'embauche que pendant l'exécution du contrat de tra-

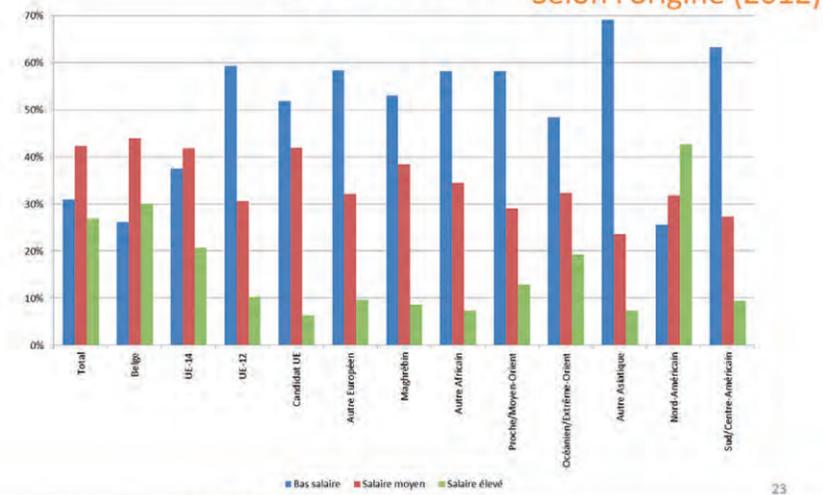
Activité et inactivité

Selon l'origine et le sexe (2012)



Caractéristiques de l'emploi : Salaire journalier

Selon l'origine (2012)



vail, ainsi qu'au niveau des utilisateurs de services.

Ainsi, le Baromètre de la diversité du Centre interfédéral pour l'égalité des chances portant sur l'emploi (2012) a pu mettre en évidence, à l'aide de tests scientifiques, que les personnes d'origine étrangère ont moins de chances d'être invitées à un entretien d'embauche que les personnes d'origine belge. Par ailleurs, les sondages montrent que 10% des responsables RH interrogés

sont influencés par l'origine des candidats au moment de la sélection finale et 5% indiquent que la couleur de peau intervient également dans la décision. Le Baromètre de la diversité met également en évidence le fait que 20% des Belges préfèrent ne pas avoir une personne d'origine étrangère comme collègue et encore moins comme chef. Enfin, près de 10% des responsables RH interrogés expriment le fait que recruter une personne d'origine étrangère comporte un plus grand risque.

Les écarts sur le plan de l'enseignement demeurent très importants

Même si les perspectives du marché du travail contribuent incontestablement à déterminer le choix du domaine d'enseignement, il est indéniable que la causalité joue aussi en sens inverse: formation et diplôme constituent souvent la clé du marché du travail et tout indique que ce sera encore plus le cas à l'avenir. Une étude telle que le « Baromètre de la diversité: Emploi » (2012) montre que les différences dans les performances scolaires n'expliquent pas à elles seules le retard des personnes d'origine étrangère, car même à niveau de diplôme et compétences égales, les personnes d'origine étrangère restent désavantagées. Cela étant, il est important de souligner que

les écarts en termes de performances scolaires entre personnes avec et sans passé migratoire sont considérables dans notre pays.

Compte tenu des performances inégales sur le plan scolaire, il est difficile pour les personnes d'origine étrangère d'acquiescer une position de départ favorable. Les seuils élevés que doivent franchir les personnes peu scolarisées pour accéder au marché du travail touchent tout particulièrement les personnes d'origine étrangère, tandis que la discrimination et la distribution genrée des rôles peuvent s'ajouter aux difficultés de certains groupes.

> ENTRETIENS AVEC LOUIS VAN GEYT, EX-PRÉSIDENT DU PCB

Bilan globalement positif d'un parti disparu

A travers un long entretien sur 440 pages avec le journaliste Jean Lemaître, Louis Van Geyt, 88 ans, retrace avec lucidité l'histoire du Parti Communiste de Belgique dont il fut Président de 1972 à 1995. Il revisite près d'un siècle d'histoire du mouvement communiste et 70 ans d'histoire de Belgique.



«J'avais une certaine méfiance à l'égard des communistes, notamment en raison de l'autoritarisme

stalinien. J'étais alors sensible aux avis des trotskystes, très critiques à l'égard du régime soviétique. [...] ils dénonçaient aussi la structure de l'URSS, où une bureaucratie exerçait le pouvoir au nom du prolétariat...». Ces propos, venant de Louis Van Geyt, ex-Président du Parti Communiste de Belgique, sont assez étonnants, mais c'était avant. Avant que l'étudiant socialiste qu'il était ne rallie le Parti Communiste avec l'espoir de pouvoir le réformer, c'est-à-dire en 1948, à la belle époque où le PCB était très sectaire et tout à fait stalinien.

Eurocommuniste avant l'heure, Louis Van Geyt a été un chaud partisan de la déstalinisation du PCB qui a abandonné la notion de dictature du prolétariat dès 1954,

c'est-à-dire 2 ans avant le fameux rapports de Khrouchtchev sur les crimes de Staline. Mais dans un climat de guerre froide, avec l'intervention soviétique en Hongrie, le PCB ne regagnera jamais les effectifs qu'il avait perdus pendant sa période sectaire d'avant 1954, ni les électeurs qui avaient voté communiste après la guerre en reconnaissance du rôle des communistes dans la résistance et de celui de l'URSS dans la défaite du nazisme. Passant d'une base électorale de 12% en 1946 à 1,8% en 1958, le PCB connaîtra un long déclin jusqu'à sa quasi disparition, mis à part un soubresaut à la faveur des grèves de '60.

Dissidence grippiste chinoise, éparpillement de l'ultragauche en chapelles maoïste, trotskyste, et autres tenants de la 4^e Internationale, la vie du PCB réduit à la portion congrue aura finalement été largement dépendante du contexte géopolitique et de la division du monde en deux blocs antagonistes. Il aura pourtant une influence certaine sur la gauche socialiste et sur le mouvement syn-

dical à travers les cellules communistes d'entreprises.

Mais faute de pouvoir se rénover, il poursuivra son déclin et se cantonnera dans le rôle d'aiguillon du parti socialiste, de jeteur de ponts entre l'action syndicale et l'action politique, d'artisan de l'union des progressistes. Sans oublier l'action pacifiste.

La vie du PCB sera émaillée d'occasions ratées : l'incompréhension de Mai 68, la prise en compte tardive et partielle de l'écologie politique, voire l'hostilité de certains à son égard. Et même la Péroïstroïka de Gorbatchev et la chute du Mur de Berlin, qui auraient pu être l'opportunité d'un renouveau, feront l'objet d'une valse-hésitation et donneront lieu à de douloureux déchirements entre eurocommunistes et «stals» fidèles à l'URSS, même sous la direction momifiée des Brejnev et Tchernenko, la direction du PCB tentant jusqu'au bout de maintenir l'unité, c'est-à-dire de ménager la chèvre et le chou.

Le PCB a pour ainsi dire disparu

au profit du PTB qui fut longtemps un groupuscule maoïste, à la gauche de «la gauche de la gauche» qu'était le PCB et qui revendique aujourd'hui l'héritage communiste.

L'ancien Président du PCB ne se reconnaît pas dans ce parti qu'il taxe du même sectarisme que celui du PCB d'avant 1954.

Mais s'il jette un regard désabusé sur le PCB, Louis Van Geyt ne se départit pas de son légendaire optimisme, voyant là où personne ne les discerne, les prémices d'un retournement des rapports de forces, «des pousses, des promesses de coquelicots».

Le livre- 440 pages au format B5 (dont 24 pages de documents photographiques inédits ou rares), préfacé par Philippe Moureaux, est disponible en librairie dès la seconde quinzaine de novembre au prix de 32€. Il sera présenté également à Mon's Livre les 21-22 novembre et à la Foire du Livre belge à Uccle les 27-28-29 novembre, sur les stands des éditions Memogrames.

Pas encore reçu votre pécule de vacances 2013? Réclamez le avant le 31 décembre

Des milliers d'ouvriers et des artistes non indépendants n'ont toujours pas pu recevoir la totalité ou un complément de leur pécule de vacances 2013 (année de travail 2012). Malgré de nombreux courriers envoyés par l'Office national des vacances annuelles (ONVA) et une démarche très simple à effectuer (transmettre à la caisse de vacances un numéro de compte à vue), ces travailleurs risquent de perdre ce pécule s'ils ne réagissent pas avant le 31 décembre 2015.

Comment savoir si vous êtes concerné?

L'application «Mon Compte de vacances», accessible sur le site internet de l'ONVA, www.onva.be, vous permet, en tant qu'ouvrier ou artiste, de visionner l'historique des paiements de votre pécule de vacances ainsi que les montants éventuels auxquels vous avez encore droit. Pour y accéder, il vous suffit de vous munir de votre token ou bien de votre carte d'identité électronique ainsi que d'un lecteur de carte.

Communiquer simplement le numéro de compte à vue personnel. Pour recevoir votre pécule de vacances, vous devez communiquer votre numéro de compte à vue personnel aux caisses de vacances concernées.

Pour les ouvriers dont l'employeur est affilié à l'Office national des vacances annuelles (ONVA):

- Allez sur le site www.onva.be;
- Cliquez sur «Communiquer mon numéro de compte»;
- et encodez vos informations.

Pour tous les ouvriers, vous pouvez:

- Soit aller sur le site www.onva.be et vous connectez à l'application «Mon Compte de vacances» via votre carte eID et un lecteur de carte;
- Soit compléter et renvoyer le formulaire de demande de virement disponible:
 - sur le site www.onva.be > «nos formulaires»;
 - auprès de votre banque;
 - ou via l'attestophone (02 627 97 65 - choix 2).

- Soit faire une demande par courrier en spécifiant votre nom, prénom, adresse, n° de registre national et compte à vue. Signez, datez le document et envoyez le courrier à la caisse de vacances à laquelle votre employeur est affilié.

Montant non correct?

Les travailleurs qui contestent le montant ou qui souhaitent prolonger la date de prescription de leur droit au pécule de vacances 2013 peuvent le faire jusqu'au 31 décembre 2015:

- soit en adressant une lettre

recommandée à l'ONVA ou à la caisse spéciale de vacances concernée;

- soit en introduisant auprès des cours et tribunaux un recours contre la caisse de vacances concernée.

Dans l'envoi recommandé à l'ONVA ou à une caisse spéciale de vacances, les éléments suivants doivent figurer:

- l'identité complète du travailleur, son numéro de registre national ou, à défaut de ce dernier, sa date de naissance;
- le nom, l'adresse et le numéro d'affiliation à l'Office National de Sécurité Sociale de chacun des employeurs au service desquels il a, en 2012, effectué des prestations de travail pour lesquelles un pécule de vacances doit encore être perçu;

- les dates de début et de fin des périodes de travail et des périodes d'inactivité assimilables durant l'année 2012. En ce qui concerne les périodes assimilables, il y a lieu de joindre une attestation émanant de l'organisme compétent.

Toute interruption de la prescription introduite dans les délais sera examinée et le résultat sera communiqué au travailleur salarié concerné.

> RECTIFICATIF

Le tarif social spécifique gaz-électricité à Bruxelles

Notre article sur le tarif social en gaz et électricité paru dans le n° 15 de Syndicats a soulevé pas mal de questions et mérite un complément d'information. Nous écrivions en effet qu'à Bruxelles, la protection du consommateur peut être étendue aux bénéficiaires du statut BIM (intervention majorée en soins de santé).

Ceci est exact mais la protection n'est pas automatique et le statut BIM n'ouvre pas automatiquement le droit au tarif social. En cas de difficultés de paiement suivies d'une mise en demeure, le consommateur qui bénéficie du statut BIM PEUT DEMANDER de bénéficier du statut de consommateur protégé qui lui évitera la coupure de fourniture, et ce n'est qu'en cas d'acceptation qu'il peut bénéficier du tarif social spécifique pendant la durée de la protection.

+ d'infos: <http://www.brugel.be/fr/particuliers/se-proteger-d-une-coupure/le-statut-de-client-protége>

Syndicats MAGAZINE

Rédaction:

Syndicats - 42 rue Haute, 1000 Bruxelles
Nicolas Errante: rédacteur en chef - Tél.: 02/506.82.44
Auréli Vandecasteele: journaliste. Tél.: 02/506.83.11
E-Mail: syndicats@fgtb.be

Secrétariat:

Sabine Vincent - Tél.: 02/506.82.45
Service abonnements: 02/506.82.11

Des bus et cars toujours plus écologiques sur nos routes!

Depuis quelques années déjà, on prête de plus en plus attention aux bus «verts», en particulier aux bus hybrides et aux bus à hydrogène. Bientôt des bus électriques rouleront aussi sur nos routes. Mais il ne s'agit pas seulement des bus et des cars, parce que les chauffeurs aussi y mettent leur grain de sel!

Formation des chauffeurs à l'environnement aussi!

Afin de conserver leur certificat d'aptitude professionnelle, les chauffeurs de bus et car suivent également des formations «Eco-drive» chez «Formation Car & Bus Opleiding» (FCBO), l'institut de formation des employeurs et des syndicats du secteur. Pendant la formation «Eco-drive» les chauffeurs apprennent des techniques pour conduire d'une façon économique et écologique. Ils suivent d'abord un cours théorique, pendant lequel l'importance d'une bonne pression des pneus, un changement de vitesse correct et une utilisation optimale du compte tours sont abordés explicitement. Ensuite ils vont sur la route pour mettre en pratique les connaissances acquises. FCBO offre également une formation sur un simulateur de bus haut de gamme. Evidemment l'institut offre encore beaucoup plus de formations, à l'exemple sur les temps de conduite et de repos, l'usage du tachygraphe, la conduite défensive, la conduite en sécurité sur chaussée glissante, l'ergonomie. Vous pouvez en trouver le contenu intégral sur www.fcbo.be.

Busworld, vitrine des bus écologiques

Busworld a eu lieu en octobre à Courtrai Xpo. A cette bourse biennale les entreprises de bus ont particulièrement mis en avant leurs connaissances et la technologie sur les bus hybrides et électriques. Le secteur des bus est prêt pour un avenir sain et écologique. Des délégués et militants de l'UBT bus & car ont visité la bourse afin d'acquérir de l'expérience et de se préparer aux nouvelles technologies. Paolo Diberardino, propagandiste bus et cars, suit ce dossier de très près:

«Pour l'UBT l'environnement est important, parce qu'investir dans le milieu c'est investir dans l'avenir.»

Des bus écologiques au pluriel

Il existe bon nombre de genres de bus écologiques. Des bus hybrides, des bus à hydrogène et également des bus entièrement électriques.

Un bus hybride est animé par au moins deux propulsions d'énergie. La combinaison la plus fréquente est un moteur diesel qui alimente un moteur électrique. L'avantage en est que la source d'énergie complémentaire est souvent de loin meilleur marché et plus écologique. L'énergie produite au freinage du bus est stockée dans une batterie et réutilisée lors du départ ou de l'accélération. De cette façon le départ peut se faire complètement sur l'énergie électrique et les moteurs diesel plus lents reprennent la force de propulsion lors de vitesses constantes et sur des distances plus grandes.

Le fait que les bus hybrides émettent moins de particules nocives, comme l'oxyde d'azote et la CO₂ est important pour l'environnement.

Il y a eu aussi des projets avec des bus à hydrogène. Les bus hybrides et les bus à gaz continuent à émettre des particules nocives. Il faut donc faire mieux que ça. Avec des bus électriques donc. L'émission et l'impact sur l'environnement sont beaucoup plus faibles, mais nous ne pouvons pas oublier que l'électricité produite dans une centrale nucléaire ou une centrale d'électricité traditionnelle n'est pas vraiment écologique. Il y a donc encore du pain sur la planche.

Les sociétés de transport public donnent le ton

En Wallonie, comme en Flandre, les sociétés de transport public ont acquis beaucoup d'expérience. L'expérience acquise dans leurs projets sera sans doute capitalisée par les entreprises privées qui assurent également des services réguliers. Très peu le savent, mais environ la moitié de tous les kilomètres parcourus par les bus des sociétés TEC ou De Lijn, le sont par des bus de sociétés privées, dites fermiers. Et c'est donc l'UBT qui représente ces chauffeurs.

Des bus hybrides en Wallonie

En 2006, les TEC ont commencé les premières expériences prudentes avec des bus hybrides. Après 5.000 kilomètres d'essai il est apparu que l'«hybrid-bus» avait consommé 36 litres de diesel par 100 kilomètres dans la circulation urbaine, alors qu'un bus ordinaire a besoin de pas moins de 48 litres. En octobre 2012, les premiers bus hybrides ont été utilisés par les TEC sur la ligne Liège-Verviers. Ils sont munis par un moteur diesel, comme d'un moteur électrique. Les batteries peuvent être rechargées via le réseau d'électricité ordinaire. Le bus qui roule entièrement à l'électricité a une autonomie de 30 kilomètres et n'émet pas de CO₂.

Des bus hybrides, électriques et à hydrogène en Flandre

Après quelques expériences, le premier bus diesel hybride dans le Benelux a été lancé à Gand en 2009. Le gouvernement flamand précédent, qui n'a pas économisé aveuglément sur le transport public, a décidé d'acheter 123 bus hybrides, 5 bus à hydrogène et 3 bus électriques pour De Lijn. En octobre, des bus électriques ont été lancés à Bruges qui roulent pendant 45 minutes dans le centre-ville et qui sont par après rechargés pendant 12 minutes.

A Bruxelles on saute les bus hybrides?

En Flandre et en Wallonie des véhicules hybrides roulent déjà depuis quelques années et récemment les premiers bus électriques ont été introduits sur la route. Bruxelles veut sauter la phase des véhicules hybrides et introduire immédiatement des bus électriques. La décision de 2013 de la STIB relative à l'investissement dans des véhicules hybrides est maintenant retirée. La technologie de véhicules électriques s'est développée si vite qu'on investira dans ceux-ci. La STIB examine aussi si les bus électriques peuvent être rechargés via le réseau des trams et métros.



Solidarité avec les victimes des attentats



Nous sommes fiers des chauffeurs de taxi parisiens!

Juste après les attentats à Paris, les chauffeurs de taxi parisiens ont manifesté leur solidarité! Ils ont coupé leur compteur et ramené autant de personnes que possible en sécurité. Un beau geste! Nous en sommes fiers à juste titre.

> BUS ET CARS

Les premiers accords sectoriels ont été conclus!

Les deux premiers accords partiels sectoriels dans le secteur des bus et cars ont été atteints pour les services réguliers spécialisés (également connus comme «services spéciaux») et les services irréguliers (chauffeur d'autocar)! En ce qui concerne les services de bus organisés par les exploitants privés, on doit encore attendre les accords chez les sociétés De Lijn et TEC.

Pour le personnel roulant des autocars comme des services spéciaux d'autobus une augmentation de l'indemnité RGPT et du salaire horaire ou de l'amplitude sera appliquée à partir du 01.01.2016.

Pour les deux secteurs, l'employeur remboursera le coût réel payé pour aller chercher le permis de conduire à la commune, par exemple si un nouveau permis de conduire est nécessaire pour la mention de la durée de validité de la sélection médicale ou de l'aptitude professionnelle. Cela avec un maximum de 35 euros.

Nouveauté: pour les deux secteurs le congé syndical sera introduit. Pendant les négociations les employeurs et les syndicats ont convenu d'introduire ou améliorer certains points au cours des mois à venir. Pour les services spéciaux et les autocars il s'agit de la feuille de prestations.

Plus spécifiquement pour les services spéciaux il s'agit également d'une prolongation de l'ancienneté pécuniaire et de la flexibilisation du crédit d'heure pour les temps partiels, ainsi que de l'accumulation des années d'ancienneté pour les contrats à durée indéterminée.

Quant au secteur des autocars les modalités de logement et le repos compensatoire pour le travail du dimanche à l'étranger feront l'objet d'une discussion plus approfondie.

Les chauffeurs de taxi terminent bien l'année!

Chèques-cadeau

En décembre, les travailleurs du secteur qui travaillent à temps plein et ont acquis deux ans d'ancienneté début décembre de cette année ont à nouveau droit à des chèques-cadeau pour une valeur de 35 euros.

Ceux qui dépassent les 50% d'un contrat à temps plein ont aussi droit à 35 euros.

Ceux qui sont en-dessous des 50% d'un contrat à temps plein ont droit à 17,50 euros.

Tout comme l'année dernière, votre employeur vous fournira ces chèques et il en récupère la contrepartie auprès du fonds social.

Indemnité d'uniforme

Les indemnités d'uniforme seront payées à la mi-décembre! Les travailleurs qui ont droit pour la première fois à cette indemnité ont reçu un courrier du Fonds Social leur demandant de fournir au plus vite leur numéro de compte. Ceux qui ont déjà reçu par le passé une indemnité d'uniforme la recevront automatiquement sur leur compte.

Voici un rappel du montant de l'indemnité d'uniforme et des conditions d'obtention:

• Pour un travailleur à temps plein : 200 jours à temps plein prestés entre le 1er juillet de l'année dernière et le 30 juin de cette année: 150 euros.

• Pour un travailleur à temps partiel: au prorata des 200 jours prestés selon le régime de travail.

- Exemple 1 = Le travail à temps plein dans votre entreprise est de 38 heures par semaine et vous en travaillez 19: vous devez prêter 100 jours et vous recevez alors 75 euros

- Exemple 2 = Le travail à temps plein dans votre entreprise est de 38 heures par semaine et vous en travaillez 25: vous devez avoir travaillé 25/38 de 200 jours, soit 131,6 jours et vous recevez alors 98,70 euros.

> POINT DE VUE

S'accrocher à la solidarité

La réponse que nous devons donner tous en cœur aux attentats barbares perpétrés à Paris, c'est dans la solidarité que nous la trouverons. Désormais, cette violence insensée est à nos portes, mais elle n'est pas neuve, chaque jour elle s'exprime au Moyen-Orient, en Afrique. Seule la solidarité entre les peuples et les nations pourra venir à bout de cette folie.

Nous ne pouvons pas laisser la moindre place à ce fanatisme stupide de groupes terroristes. Nous ne pouvons tolérer cette haine qu'ils essaient d'instiller. Nos valeurs humaines sont bien plus fortes.

C'est pour cela que nous devons continuer à miser sur la solidarité. Celle-ci implique un respect mutuel, par-delà toutes les barrières, les gens doivent dialoguer, s'engager aussi à rechercher la paix et le bien-être pour tous.

La solidarité exige aussi d'œuvrer pour une société qui donne à chacun le droit à un emploi décent et à une vie digne. Chez nous et à travers le monde. C'est la voie qui nous mènera vers la paix. Notre syndicat y apporte sa contribution. Nous nous battons pour l'emploi, pour de bons salaires et de bonnes conditions de travail. Les inégalités et les privations sont inacceptables pour nous. Ni chez nous, ni ailleurs dans le monde. C'est à cela que servent nos nombreux projets de coopération avec les syndicats de pays en voie de développement. Les travailleurs doivent avoir des droits sociaux et démocratiques, c'est une condition préalable fondamentale pour la paix.

Et le développement est bien évidemment une nécessité absolue. Les projets que nous réalisons actuellement avec le secteur du pétrole en sont une parfaite illustration. Comme vous pourrez le lire sur cette page, ils permettent de fournir à des gens de pays du Sud de l'énergie durable et écologique. Elle leur permet de progresser de manière spectaculaire, tout en respectant l'environnement.

L'environnement est lui aussi essentiel, car une société pacifique n'est possible que sur une planète en bonne santé. Aujourd'hui, nous ne pouvons pas laisser les réfugiés de guerre dans le froid, mais nous devons aussi veiller à ce que demain, il n'y ait pas des réfugiés climatiques à la recherche d'aide. Ca aussi, c'est une question de solidarité.

(23 novembre 2015)



Robert Vertenueil
Secrétaire général



Werner Van Heetvelde
Président

> # TTIP

TTIP, CETA... même combat!

L'attention du grand public est pour le moment tournée vers le TTIP, mais le danger le plus immédiat se nomme CETA. La procédure pour ce traité de libre-échange entre le Canada et l'Union Européenne est bien plus avancée que le TTIP. Les négociations sont clôturées, et le texte pourrait être soumis au vote du parlement européen avant la fin de l'année. Son contenu est tout aussi nocif que celui du TTIP. De plus, le CETA ouvrirait une voie royale au TTIP s'il était approuvé.

A lors que le TTIP, le traité commercial UE-USA, est toujours en cours de négociation, un autre traité transatlantique pourrait entrer en vigueur dans les prochains mois, il s'agit du CETA, le traité commercial UE-Canada. Ces traités ont en commun le fait de dépasser le simple «libre-échange» en s'attaquant directement aux réglementations des Etats. Dans cette logique, les droits des investisseurs prime-

raient sur ceux des travailleurs, de l'environnement, des Etats, au grand dam de notre démocratie.

Le CETA, fort semblable au TTIP

Si le CETA devient effectif, il permettrait déjà aux entreprises américaines de réclamer des millions en dommages et intérêts aux autorités belges si ces dernières venaient à affecter leurs profits. Par exemple, si la Belgique vote des

> LE SECTEUR DU PÉTROLE SOUTIENT L'ÉNERGIE DURABLE

Quand solidarité et climat font bon ménage

En Belgique, le secteur du pétrole apporte un soutien financier à des projets de développement qui génèrent de l'énergie durable pour les populations du sud. C'est un bel exemple de collaboration internationale qui tient compte de l'environnement et du climat.

En 2007, syndicats et employeurs convenaient de participer au financement de projets mettant en avant l'énergie durable dans les pays du Sud. L'accord est intervenu sous l'impulsion du secrétaire fédéral Centrale Générale-FGTB, Herman Baele.

La coopération au développement va de pair avec l'énergie durable. C'est le point de départ. L'énergie est un besoin de base. Certainement en Afrique et en Amérique du Sud où les besoins sont grands. Lorsque vous disposez de l'énergie, vous pouvez avancer dans de nombreux domaines. Par exemple l'éclairage dans les écoles et la possibilité d'organiser des cours du soir, la conservation de médicaments au frais, le pompage d'eau, la préparation et la conservation d'aliments.

Mais à côté de cet aspect, l'environnement et le climat sont aussi des points importants. C'est pour cette raison que les investissements sont faits dans de l'énergie durable et renouvelable. Les panneaux solaires par exemple ou encore l'énergie éolienne.



Au Mozambique, un système d'irrigation a vu le jour grâce à des panneaux solaires.

Pour mettre en œuvre ses projets, le secteur du pétrole est accompagné par l'organisation d'aide au développement FOS. Actuellement, des projets sont en cours au Mozambique, à El Salvador et en Bolivie.

En Bolivie, les investissements portent sur des sources d'énergie renouvelable pour des populations isolées. Grâce à ce projet, des agriculteurs ont enfin la possibilité de transformer leurs produits.

Au Salvador, l'énergie solaire est mise au service de familles de coupeurs de cannes à sucre sans raccordement à l'électricité. Ces populations reçoivent aussi des formations relatives à l'entretien des panneaux solaires.

Au Mozambique aussi, on investit dans l'énergie solaire. Un certain nombre d'école y ont recours, mais aussi des dispensaires, un élevage de poulets et un système d'irrigation.

L'énergie durable aide les gens à obtenir un travail décent mais aussi une vie décente. Dans le même temps, ces projets se soucient de l'environnement de manière exemplaire. Les témoi-

ganges de Luisa et Paola illustrent parfaitement cette réussite.

Luisa Luis de Bolivie, 42 ans et mère de 5 enfants:

«Grâce aux panneaux solaires de notre organisation d'agriculteurs UCAMA, je peux élever des poulets que nous revendons. Je peux aussi irriguer mon champ grâce à l'électricité produite via l'énergie solaire. J'ai de la lumière à la maison, je peux recharger mon téléphone. Ce qui me permet aussi de connaître facilement les prix du marché et d'avoir des contacts réguliers avec les clients.»

Doña Paola d'El Salvador, 74 ans, veuve d'un coupeur de cannes à sucre:

«Je vis ici avec mon fils et ma petite fille. Ici, il n'y a jamais eu d'électricité et même s'il y en avait eu, nous n'aurions pas pu payer la facture. C'est pour cette raison que ces panneaux solaires nous rendent très heureux. J'ai passé toute ma vie sans électricité et maintenant, je ne fais plus souffrir mes yeux comme avant, quand nous nous éclairions à la bougie. Ma petite fille aussi, maintenant, elle peut mieux étudier à la maison. Elle ne doit plus faire ses devoirs à la lueur de bougies.»

lois pour augmenter les salaires ou pour fermer des centrales nucléaires et que ces décisions impactent le profit des entreprises, elles pourraient alors poursuivre l'Etat et obtenir gain de cause.

Un exemple concret. Le Canada fait déjà partie d'un marché de libre-échange avec les Etats-Unis et le Mexique (ALENA). Lorsque le Canada a voulu interdire un additif pour essence afin de protéger la santé des consommateurs, une entreprise américaine a poursuivi le gouvernement devant une Cour d'arbitrage privée, et a obtenu un dédommagement de 13 millions de dollars assorti du retrait de l'interdiction. Si le TTIP et le CETA deviennent effectifs, nous pourrions être confrontés à une telle situation.

Parlez-en autour de vous

Vous l'avez compris, le CETA ne doit pas être approuvé. Il est pourtant en attente de la signature du Parle-



OXI, Basta, Enough... Pour une autre Europe! Syndicats, plateformes citoyennes et ONG s'opposent aux traités de libre-échange et revendiquent une Europe Sociale.

ment européen. Elle pourrait intervenir dans les six prochains mois. La signature par la Belgique nécessitera l'approbation de tous les gouvernements, des Régions, des Communautés et du fédéral. Les Belges doivent dire non à tous les niveaux de pouvoir. Il est essentiel d'interpeller les représentants poli-

tiques sur la question et d'en parler autour de vous afin de conscientiser un maximum de citoyens et de faire monter la pression. Ensemble, nous pouvons changer le visage de l'Europe. Ça commence par le rejet de ces traités de libre-échanges anti-démocratiques.

CLIMAT

> COP21: AU DELA DE L'URGENCE!

Les enjeux de réductions des émissions de CO2 en 7 questions

En décembre 2009, les dirigeants de la planète s'engageaient fièrement, dans la grisaille de Copenhague, à limiter le réchauffement climatique à 2°C. Ces «2°C» sont donc l'objectif que la communauté internationale s'est fixée en terme de lutte contre les changements climatiques. L'objectif ne semble pas très ambitieux et pourtant il apparaît de plus en plus inaccessible. Pourquoi 2°C? Comment? Et quid si on n'y arrive pas?

1

Pourquoi «2°C»?

Parce que un réchauffement global de la terre à + 2°C par rapport à la période préindustrielle est, selon la communauté scientifique regroupée au sein du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), la limite au-dessus de laquelle les conséquences du réchauffement deviendront incontrôlables et par conséquent ingérables.

Nous en sommes déjà à une augmentation de 0,85°C. Le 9 novembre dernier, le service britannique de météorologie Met Office a estimé que 2015 sera la première année dont la température moyenne franchira le cap de 1°C de réchauffement par rapport à l'ère préindustrielle. Les changements climatiques sont donc déjà une réalité et un retour en arrière est déjà impossible. Le phénomène est déjà enclenché et les changements que les émissions de carbone des humains causent à l'atmosphère mettent en péril les systèmes de régulation de la biosphère, probablement de façon irrévocable.

Selon les 3500 scientifiques rassemblés au sein du GIEC, le réchauffement planétaire en cours pourrait atteindre 6°C Celsius d'ici 2100. Les experts du GIEC ont calculé que, pour maintenir la température terrestre à +2°C, il faudrait réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40 à 70% d'ici à 2050 par rapport au niveau de 2010 et atteindre la neutralité carbone (soit zéro émission) d'ici la fin du siècle.

Aujourd'hui, même ce seuil de 2°C suscite des controverses puisqu'il occasionne des dommages irréversibles aux écosystèmes et aux sociétés. Certains, les pays insulaires et de nombreux pays africains, préconisent d'ailleurs de mettre le curseur à 1,5°C.

2

Quelles conséquences si ce seuil n'est pas respecté?

Sans mesures urgentes de réduction

des émissions, et donc une augmentation de la température globale de + de 4°C, les conséquences seront multiples et dramatiques: augmentation du niveau de la mer, augmentation significative des catastrophes naturelles (cyclones, ouragans, typhons, tempêtes...), sécheresses, famines, inondations, migrations climatiques.

Un rapport de chercheurs américains publié le 7 novembre dernier souligne qu'à + 2°C, le niveau des mers continuera à s'élever, pour couvrir des territoires aujourd'hui peuplés de 280 millions de personnes. A + 4°C, le phénomène concernerait plus de 600 millions d'habitants. New York et Tokyo sont directement concernés!

Un rapport des Nations-Unies affirme que les réfugiés climatiques seront la plus grande cause des migrations: une étude qui s'appuie sur des données du GIEC, affirme qu'entre 1,1 et 3,2 milliards de personnes d'ici 2080 manqueront d'eau, et entre 200 et 600 millions souffriront de la faim. En 2008 déjà le Haut représentant de l'Union Européenne Javier Solana souhaitait préparer l'Europe aux réfugiés climatiques et à la pression migratoire qu'elle subira.

3

Qui sont et seront les premières victimes?

Une fois encore les premières victimes seront les plus défavorisés et les travailleurs. Les pays du Sud seront peut être les premières victimes, mais les pays du Nord ne seront pas épargnés!

Déjà aujourd'hui, on constate une augmentation des catastrophes naturelles qui touchent les travailleurs et les travailleuses à travers le monde: en 2014, le typhon Haggupit aux Philippines a détruit les sources de revenus de plus de 800.000 personnes, en 2012, l'ouragan Sandy a contraint aux Etats Unis quelques 150.000 personnes à se déplacer et a occasionné, de façon générale, la perte de leur emploi à plus de 11.000 personnes. En 2014, 2 milliards de dollars et des milliers



© istockphoto.com

d'emplois ont été perdus à cause de la sécheresse en Californie.

Une étude américaine a démontré qu'aux Etats-Unis, les frais de santé liés à six événements dus au changement climatique ces dix dernières années peuvent être estimés à 14 milliards de \$: ils ont donné lieu à 21.000 visites aux urgences, ont causé 1.700 décès et sont à l'origine de 9.000 hospitalisations.

Les changements climatiques sont un enjeu essentiel de solidarité. Raison pour laquelle les syndicats en ont fait aussi leur combat!

4

Comment respecter ce seuil des 2°C?

Les pays membres de la Convention des Nations Unies sur les changements climatiques (CNUCC, dans laquelle se déroulent les négociations sur le climat - UNFCCC en anglais) avaient jusqu'au 30 octobre dernier pour présenter leur engagement de réduction d'émissions de gaz à effet de serre, appelé «contribution prévue déterminée au niveau national» dans le jargon onusien (INDC's en anglais). Mais l'analyse des contributions connues à cette date a révélé qu'elles ne seraient pas suffisantes pour respecter le seuil des 2°C. Selon une évaluation publiée le vendredi 6 novembre par les Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), les engagements des Etats mèneraient à une hausse des températures de +3 à +3,5°C à l'horizon 2100...

Il est donc plus qu'urgent de prendre dès aujourd'hui des décisions économiques, industrielles, sociales, environnementales et technologiques fermes qui permettent de contenir ce réchauffement à maximum 2°C.

5

Quels sont les engagements de l'Europe?

Fin 2008, l'Union Européenne adoptait son «paquet énergie-climat européen 2020»: le fameux 3x20: - 20% de réduction d'émission de CO2 - 20% d'énergie renouvelable - 20% d'augmentation de l'efficacité énergétique.

Le tout pour la période 2012-2020. Le 6 mars 2015, Le Conseil de l'environnement de l'UE a précisé l'engagement européen L'Europe entend réduire d'au moins 40% ses émissions de gaz à effet de serre (GES), entre 2030 et 1990. Cet objectif engage les Etats membres conjointement et de façon contraignante.

L'Europe se voulait le fer de lance de la communauté internationale en matière de réduction d'émissions de CO2. Aujourd'hui de nombreuses voix estiment que cela sera insuffisant.

6

Et la petite Belgique là-dedans?

En ce qui concerne la contribution de la Belgique pour le Paquet Energie Climat 2020, les objectifs belges ont été fixés début 2009 et sont les suivants:

- 15% de réductions dans le non ETS d'ici 2020 par rapport à 2005,
- 13% de renouvelable d'ici 2020 dans la consommation finale brute en énergie,
- 17,8% d'efficacité énergétique

Et...depuis on nage en plein surréalisme: depuis 2009, on attend que la Belgique se répartisse la charge entre les 3 Régions et le fédéral, qui va faire quoi pour atteindre cet objectif belge. Cet accord intra belge se négocie actuellement au sein de la Commission Nationale Climat, entre les 4 ministres du climat et ce

7

Alors Paris? Les espoirs sont permis?

Il est déjà clair que les engagements de réductions des émissions de CO2 visant à limiter le réchauffement à 2°C seront totalement insuffisants.

De l'aveu même de Laurent Fabius, Ministre des Affaires étrangères en France et Président de la COP21, durant le Sommet Climat des Syndicats (Paris 14 et 15 septembre 2015) on pourra «au mieux» atteindre la barre des... 3°C lors de la COP21. Paris n'est alors qu'une étape. Un accord révisable à intervalles réguliers, avec revue à la hausse des objectifs... Une étape pour les uns. Un coup d'épée dans l'eau pour les autres.

CLIMAT

Emploi et climat: une opportunité syndicale?

L'emploi et la protection de l'environnement en général ont souvent été considérés comme antinomiques. Au fil du temps, le monde syndical a pris conscience, d'une part, que l'économie ne peut fonctionner de manière indépendante par rapport au milieu, et d'autre part, que la lutte et l'adaptation au changement climatique peuvent représenter une opportunité pour la création et le maintien d'emplois.

La position des syndicats au niveau international dans le débat climatique est aujourd'hui claire: il n'y aura pas d'emplois sur une planète morte! («*There will be no jobs on a dead planet!*»)

De nombreuses études ont été réalisées et de nombreux chiffres avancés sur le coût de la transition énergétique et les créations d'emplois susceptibles de l'accompagner.

Pertes et profits

Le rapport Stern sur l'économie du changement climatique, rédigé en 2006 par l'économiste anglais Nicholas Stern pour le gouvernement britannique mais toujours d'actualité, estimait qu'un pourcent du PIB mondial investi à partir de 2006 suffisait à fortement atténuer les effets du réchauffement climatique. A l'inverse, en l'absence de mesures appropriées, le coût du réchauffement climatique représenterait de 5 à 20 % de ce même PIB mondial.

Tout récemment, l'ONU a estimé qu'il faudra dépenser au moins 3 500 milliards de dollars par an sur 15 ans pour éradiquer la pauvreté tout en maîtrisant le changement climatique, soit 500 milliards de plus que le PIB de la France ou encore 4,5% environ du PIB mondial (estimé par la Banque mondiale à 77 868 milliards de dollars en 2014). En termes de création d'emplois, la «*Feuille de route vers une économie compétitive à faible intensité de carbone à l'horizon 2050*», publiée par la Commission européenne en 2011 évaluait à 1,4 millions le nombre d'emplois pouvant être créés dans le monde dans les secteurs émergents tels que les énergies renouvelables, à condition que les innovations technologiques soient protégées de la concurrence internationale.

Plus près de chez nous, la Coalition Climat⁽¹⁾ clame qu'en investissant dans la rénovation énergétique, les énergies renouvelables, les transports respectueux de l'environnement

et dans un réseau électrique intelligent, 60 000 nouveaux emplois pourraient être créés en Belgique, avec des effets positifs sur la pollution de l'air et la dépendance de notre pays aux importations d'énergies fossiles.

Bref, tout le monde (ou presque) s'accorde sur l'objectif vital pour notre planète de limiter le réchauffement climatique à 2°C par rapport à la période préindustrielle, ainsi que le préconise le GIEC, sur l'urgence de prendre les mesures appropriées et sur le fait que les investissements nécessaires induiront des opportunités économiques bien plus grandes à long terme.

Des emplois durables à la clé

La question qui se pose est comment réaliser la transition énergétique afin d'en minimiser les conséquences sociales et économique et d'en maximiser les bénéfices? Selon Peter Poschen (OIT)⁽²⁾, «*Les entreprises et le marché du travail ne sont pas le problème. Bien au contraire, le monde du travail est un réservoir de solutions et un facteur déterminant pour faire advenir la transformation des modèles de production et de consommation indispensable à la pérennisation des entreprises et la durabilité de nos économies*».

Il est évident qu'au-delà des chiffres globalisés, l'ampleur des transformations entraînera des perturbations pour l'industrie notamment et que des emplois seront menacés dans un certain nombre de secteurs traditionnels fortement liés aux industries fossiles: production d'électricité, métallurgie, pétrochimie,...

A contrario, les efforts d'atténuation créeront de nombreux emplois dans les secteurs traditionnels qui auront su s'adapter (acier intelligent, chimie verte, développement de l'économie circulaire,...), dans les énergies renouvelables et l'amélioration de l'efficacité énergétique, la gestion des déchets, la construction écologique,...

L'agriculture, l'industrie des transports et le tourisme seront également amenés à transformer les dangers du changement climatique (inondations, sécheresses, ouragans et cyclones, recul de l'enneigement, montée des eaux, destruction des écosystèmes naturels,...) en opportunités via la reforestation, le développement de méthodes agricoles nécessitant moins d'intrants, les véhicules électriques,...

Le tableau ci-dessous montre que les emplois verts en Europe sont actuellement déjà loin d'être marginaux⁽³⁾. Ces évolutions n'advieront cependant pas spontanément. D'une part, elles doivent être socialement acceptables, d'autre part, elles doivent être accompagnées politiquement. C'est la raison pour laquelle les syndicats réclament une politique industrielle énergétique et l'adoption de mesures propres à former une main d'œuvre qualifiée apte à répondre aux besoins des nouveaux secteurs économiques et à amortir les effets négatifs de la transition sur l'emploi dans les secteurs les plus touchés.

Une transition juste

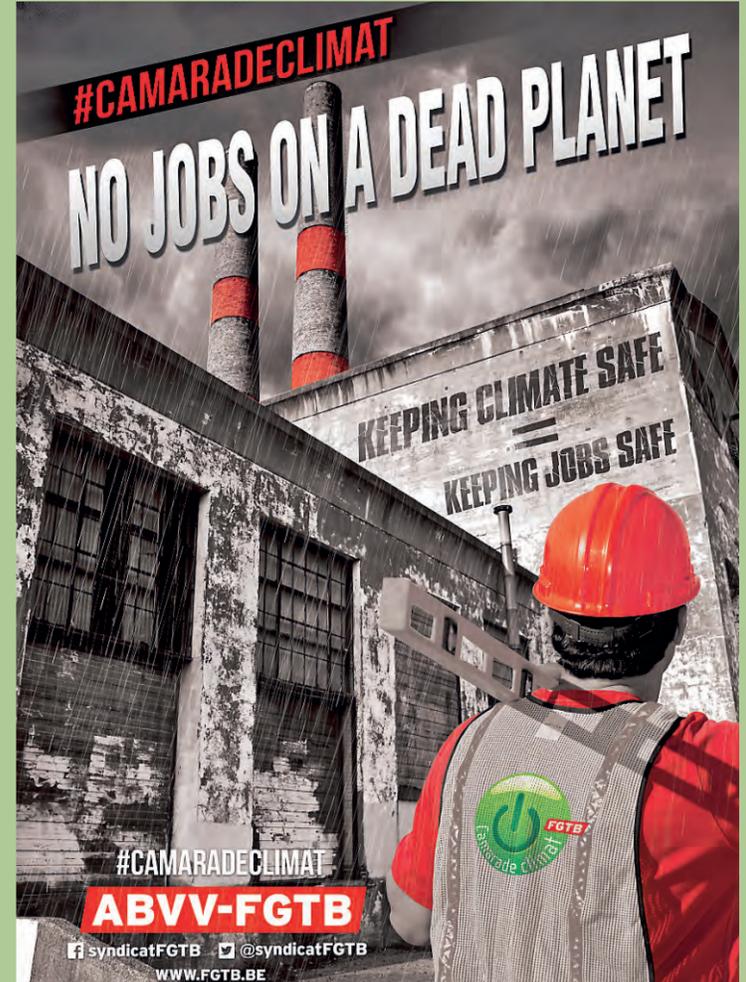
Si le développement durable est une fin, la transition juste en est le moyen. Il se fonde sur cinq piliers:

- le dialogue entre les pouvoirs publics et les principaux acteurs, dont les représentants des entreprises, des syndicats, des autorités locales et régionales, et des associations;
- des emplois verts et décents grâce à des investissements domestiques dans les (nouvelles) technologies basses carbones, la R&D et l'innovation, et le transfert de technologies;
- des compétences «*vertes*»: des stratégies actives d'éducation, de formation, de développement des compétences au service d'une économie bas carbone et efficace dans l'utilisation des ressources, à l'initiative des pouvoirs publics;
- le respect des droits de l'homme et du travail: la prise de décision démocratique et le respect des droits de l'homme et du travail sont essentiels pour garantir une représentation juste des intérêts des travailleurs et des communautés au plan national;
- des systèmes de protection sociale forts et efficaces.

Nous sommes malheureusement loin du compte. Les investissements qui seraient nécessaires à court et moyen termes pour réaliser les conditions de la transition sont reportés au nom de politiques publiques essentiellement comptables et axées sur la réduction des déficits publics.

Il faut également arrêter de penser que la lutte contre le dérèglement climatique peut être dissociée des politiques commerciales. Le mandat dont dispose la Commission européenne pour négocier le TTIP ne fait aucune référence au climat. Or, la mondialisation des échanges accroît les émissions de gaz à effet de serre. Le fret est responsable de 10% des émissions.

Enfin, les conséquences sociales du changement climatique ne se limitent pas aux pertes d'emplois.



D'après le rapport annuel «*Global Estimate*» du Conseil norvégien pour les réfugiés publié en septembre 2014⁽⁴⁾, les réfugiés climatiques sont aujourd'hui trois fois plus nombreux que les réfugiés de guerre. Sur 22 millions de personnes qui ont dû abandonner leur domicile en 2013 à la suite d'une catastrophe naturelle, 31% ont été déplacés à cause de désastres hydrologiques (inondations) et 69% à cause de catastrophes météorologiques (tempêtes, ouragans, typhons). Cette situation représente une situation humanitaire majeure qui doit trouver une réponse.

Face à ces différents constats, les organisations syndicales au niveau international se sont engagées à demander à leurs gouvernements respectifs:

- de soutenir un accord juste, ambitieux et contraignant à Paris;
- de préserver dans le texte final les références à l'engagement en faveur d'une transition juste pour

la main-d'œuvre;
- de s'engager à concevoir un plan énergétique national prévoyant la décarbonisation de l'économie tout en préservant les emplois. Rappelons-le, il n'y aura pas d'emploi sur une planète morte!

Notes

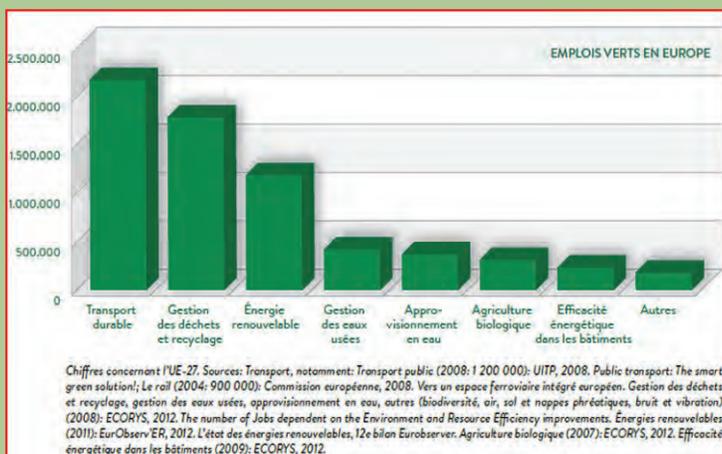
1. La coalition Climat est une plateforme de 70 organisations des mouvements environnementaux, syndicaux et Nord-Sud. Elle a été fondée en 2008 pour mobiliser l'opinion publique en faveur d'une politique climatique forte et ambitieuse.
2. http://www.ilo.org/global/about-the-ilo/newsroom/comment-analysis/WCMS_373220/lang-fr/index.htm
3. http://www.greens-efa.eu/fileadmin/dam/Documents/Publications/GND/WF_GREENS_GreenJobs_FR.pdf
4. http://www.nrc.no/arch_img/9184209.pdf

«La législation environnementale nuit-elle à emplois?»

La législation environnementale fait diminuer le nombre d'emplois dans certains secteurs, mais la perte est en partie compensée par de nouveaux emplois dans des secteurs liés à l'environnement, comme dans la production d'énergie verte ou encore, la construction d'habitations à grande efficacité énergétique.

Pour réussir sur le plan écologique, économique et social, il convient de sortir de la vieille industrie traditionnelle. Le progrès économique et social est déterminé par la valeur ajoutée qui est produite et par la manière dont celle-ci est redistribuée. Tout comme la réduction de l'impact environnemental des procédés de production, ceci dépend en grande partie des progrès technologiques. La législation environnementale est justement très souvent à la base des innovations technologiques. Elle est ainsi le moteur des nouvelles activités à haute technologie et donc, de nouveaux emplois durables!

Lars Vande Keybus
Conseiller économique
Service d'études FGTB fédérale



Emissions de gaz à effet de serre: les vrais chiffres!

L'Union européenne et ses Etats membres se sont fixé des objectifs relativement ambitieux en matière de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre: 20% de réduction des émissions de gaz à effet de serre en 2020 par rapport à 1990, 30% à l'horizon 2030 et de 80 à 95% en 2050. Ces objectifs correspondent-ils à de réels efforts?

L'Empreinte Carbone représente communément la quantité de carbone (généralement en tonnes) émise par une activité, une organisation ou un territoire. Pour la Belgique, elle comprend donc l'ensemble des émissions générées par les activités des citoyens, des entreprises, des pouvoirs publics, des associations, etc.

Dans une économie interconnectée au niveau mondial, il est difficile de mesurer réellement l'empreinte carbone correspondant à un territoire géographique tant le cycle de vie des produits est complexe. Une voiture construite aux Etats-Unis peut être conduite en Argentine et contenir des composants électroniques fabriqués en Chine.

Par conséquent, la mesure des émissions nationales de gaz à effet de serre ne reflète pas les émissions réelles liées à la consommation

finale de ce pays car elle ne tient pas compte des émissions liées à la consommation de produits importés. En réalité, la réduction observée des émissions peut simplement correspondre à une délocalisation de la production par rapport à la consommation.

La comptabilité environnementale est complémentaire à la comptabilité nationale. Elle permet de mesurer notamment:

- l'état et les variations du patrimoine naturel,
- les interactions entre économie et environnement, même si elles ne provoquent pas de flux monétaires,
- les dépenses destinées à la prévention, la protection et la réparation de l'environnement

Dans le cadre d'un projet néerlandais dénommé CREEA, des chercheurs ont mis au point un système de comptabilité environnementale permettant de mettre en évidence les interrelations entre les activités de production et de consommation par pays et leur impact environnemental au niveau mondial.⁽¹⁾

Les émissions de l'Union européenne dépassent de 25 % les chiffres publiés si on tient compte

de la consommation...

En ce qui concerne l'empreinte carbone, il ressort de cette étude que, pour l'Europe et les Etats-Unis, les émissions de gaz à effet de serre liées à la consommation sont largement supérieures aux émissions sur leur territoire. Pour l'Europe, la différence s'élève à plus de 25 %. Pour la Chine et la région Asie-Pacifique, la situation est inverse.

C'est ainsi que les chercheurs ont calculé que la Belgique se situait au 12^e rang mondial en termes d'empreinte carbone par habitant, après les Pays-Bas et le Royaume-Uni et devant l'Allemagne. Le trio de tête est constitué sans surprise par le Luxembourg, les Etats-Unis et le Canada.

Et pour la Belgique...

En 2007, la moyenne mondiale était d'un peu moins de 5,72 tonnes équivalent-CO₂ par habitant⁽²⁾, contre 16,46 tonnes équivalent-CO₂ par habitant pour la Belgique. Par rapport à ce chiffre, les émissions importées belges s'élèvent à 2,25 tonnes équivalent-CO₂ par habitant. Notre pays contribue donc réellement à 0,46 % de l'empreinte carbone mondiale. Principaux flux d'importations et d'exportations des émissions de gaz

à effet de serre au niveau mondial (en 2007)

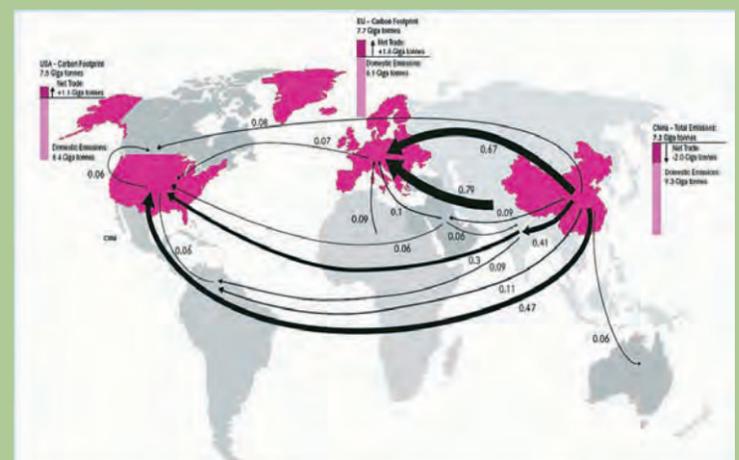
Source: The Global Resource Footprint of Nations. Carbon, water, land and materials embodied in trade and final consumption (pp. 14, 15)

On peut en conclure que la totalité des émissions de gaz à effet de serre liées à l'activité économique devrait donc être prise en considération, de sorte à ce que les fermetures d'entreprise n'apparaissent pas comme un progrès pour le climat. Mais également afin de faire en sorte que l'adoption de processus industriels plus efficaces sur le plan énergétiques apparaissent partout dans le monde comme un avantage

compétitif au regard des enjeux climatiques.

(1) The Global Resource Footprint of Nations. Carbon, water, land and materials embodied in trade and final consumption. Arnold Tukker, Tatyana Bulavskaya, Stefan Giljum, Arjan de Koning, Stephan Lutter, Moana Simas, Konstantin Stadler, Richard Wood, CREEA, 2014.

(2) Plusieurs gaz à effet de serre participent aux changements climatiques. Tous ne contribuent pas de la même façon au réchauffement climatique. Pour simplifier les méthodes de calcul et comparer les gaz les uns par rapport aux autres, les scientifiques ont décidé d'utiliser la référence au dioxyde de carbone, le CO₂. La Tonne équivalent CO₂ (TéqCO₂) est donc l'unité de mesure qui prend en compte l'ensemble des gaz à effet de serre, et non pas seulement le CO₂.



Les multinationales dépensent des millions dans le lobbying européen

Si l'Europe veut s'atteler sérieusement à une véritable politique climatique et énergétique, elle devra faire face aux puissants lobbies qui sont actifs à Bruxelles. L'industrie dépense en effet plusieurs millions pour obtenir une législation qui lui est favorable.

Le constructeur automobile Volkswagen a reconnu qu'au total, dans le monde entier, il avait équipé 11 millions de voitures diesel avec son logiciel frauduleux. Ce logiciel permet aux véhicules de réduire les émissions de substances nocives lorsqu'ils sont soumis aux tests de détection. Mais dans leur usage au quotidien, ces véhicules s'avèrent nettement plus polluants que ce que les résultats des tests laissent paraître.

Lobbying versus investissements

Très vite, le scandale a été baptisé «Dieselgate» ou encore «Volkswagen-gate». Il a même été question de «Volkswagenisation» quand le groupe Samsung a été accusé de falsifier délibérément les résultats des tests des télévisions soi-disant économiques.

Quand l'Europe s'attellera sérieusement à la problématique, avec des règles plus strictes notamment pour la protection de l'environnement et de la santé publique, elle devra d'abord faire face aux puissants lobbyistes de Bruxelles. Ainsi, en 2014, l'industrie auto-

mobile a dépensé plus de 18 millions d'euros dans le lobbying à Bruxelles, avec les marques allemandes Volkswagen, BMW et Daimler en tête. Avec près de 3,5 millions dépensés pour peser sur la réglementation européenne, Volkswagen occupe la première place dans la toplist des dépenses en lobbying. Au lieu d'investir dans les nouvelles technologies et dans des voitures plus propres, les constructeurs automobiles préfèrent donc dépenser massivement pour obtenir des législations plus souples.

Comment fonctionne le système?

Les lobbyistes sont payés pour influencer les décideurs politiques à chaque niveau. Cela va des parlementaires nationaux ou européens aux commissaires européens ou aux organes de surveillance. Ils défendent les intérêts de leurs employeurs, qu'il s'agisse de groupes pharmaceutiques, de fabricants d'armes, d'institutions financières, de cigarettiers ou de constructeurs automobiles. Dans le cas de l'industrie du tabac, les

lobbyistes font pression pour obtenir des règles moins strictes pour les emballages de leurs produits. Dans le secteur des armes, les lobbyistes tentent de convaincre les Etats d'acheter du matériel de guerre. Les institutions financières veulent éviter que l'Europe n'impose des règles plus strictes pour les produits financiers risqués, qui sont à la base de la crise économique. Enfin, dans le cas des lobbyistes du secteur automobile, le but est de parvenir à des règles moins strictes pour l'émission des substances toxiques ou pour la sécurité routière.

Les constructeurs automobiles sont particulièrement actifs dans le lobbying européen. Ainsi, Volkswagen paie 43 lobbyistes à Bruxelles et Daimler et BMW en emploient 8 dans notre capitale. Ces données sont fournies par les constructeurs automobiles mêmes. Il ne serait pas étonnant que les efforts réels pour influencer la politique se chiffrent à plus encore.

Les lobbyistes sont souvent présents dans les groupes consultatifs (groupes d'experts) de la Commission européenne, où une grande partie de la législation européenne est élaborée. Ainsi, le groupe Volkswagen est représenté, avec d'autres constructeurs et associations sectorielles, dans cinq de ces groupes. Les lobbyistes opèrent souvent dans le plus grand secret. Faute de transparence, le public ne peut contrôler d'aucune façon leur financement et

leurs activités.

Un coup dur pour l'Europe

Le scandale des voitures diesel coûtera très cher à Volkswagen. Les adaptations à tous les véhicules concernés et les amendes possibles peuvent atteindre des milliards d'euros. Outre les inévitables dégâts environnementaux, la situation peut aussi avoir des conséquences graves pour l'emploi, car un même euro ne peut être dépensé deux fois. Un manque d'investissements implique moins de créations d'emplois. En tant que syndicat, la FGTB regrette que l'industrie automobile – mais ceci est aussi vrai pour tous les secteurs où les multinationales sont actives – dépense de telles sommes pour peser sur une réglementation au lieu de consacrer ces précieux moyens à la recherche et au développement durable pour donner forme à la société de demain.

Qu'il ait fallu une autorité de



L'industrie dépense des millions pour obtenir une législation favorable.

contrôle américaine pour déceler le scandale des véhicules diesel est un coup dur pour l'Europe et pour le concept de la responsabilité sociétale des entreprises (en l'occurrence, des multinationales). Cela montre clairement les conséquences d'une situation dans laquelle l'industrie peut s'autoréguler. Si nous voulons réellement parvenir à une réglementation favorable à l'environnement et à la santé publique, nous ne pouvons tolérer que les entreprises qui offrent le plus de résistance face à ces règles, soient aussi celles qui établissent cette réglementation. Cette indépendance doit aussi exister au niveau des tests, pour que les constructeurs automobiles ne puissent échapper aux règles de protection environnementales et contre la pollution atmosphérique, de la même façon que les autres multinationales doivent respecter la législation sur le climat, la santé publique et les produits nocifs.

CLIMAT

Verdir la fiscalité?



© istockphoto.com

Notre fiscalité environnementale est parmi les plus basses de l'Eurozone. N'est-il pas temps de verdir notre fiscalité ce qui peut contribuer à lutter contre le réchauffement mais aussi être une source de revenus pour l'Etat et la sécurité sociale? Les taxes environnementales ne sont-elles pas inéquitables?

Effectivement, la lecture et l'analyse des statistiques disponibles d'Eurostat sur les « *Tendances de la fiscalité dans l'Union européenne - Edition 2014 - Chiffres pour 2012* » montre qu'en Belgique, le niveau de la taxation environnementale, avec 2,2 % du PIB (c-à-d. 8,1 Mia €) est nettement inférieur à la moyenne européenne. La Belgique se classe 23e sur les 28 pays étudiés par Eurostat. Ce classement doit toutefois être relativisé:

- la moyenne des 28 est de 2,6 %, avec des pointes au Danemark (3,9 %), la Slovénie (3,8 %) et chez nos voisins des Pays-Bas (3,6 %).

Si la Belgique atteignait

- le niveau moyen de l'UE, cela représenterait une recette supplémentaire de l'ordre des 1,6 Mia € (0,4% du PIB).
- le niveau des Pays-Bas, les recettes supplémentaires seraient de 5,5 Mia €

- Le mauvais classement le a Belgique s'explique par le faible niveau de taxation de l'énergie (27^{ème} position), notamment des carburants (26^{ème} position). Par contre pour des postes comme le transport (à l'exclusion du carburant) et autres sources de pollution, notre pays se classe 9^{ème}.

- Entretemps, le Gouvernement Michel a pris une série de mesures touchant ce type de produits (augmentation des accises sur les carburants notamment) Les recettes qui pourraient donc être recueillies en augmentant la contribution des différents agents de pollution ne sont pas négligeables.

A quoi pourraient-elles être utilisées?

Certains avancent qu'elles pourraient permettre de dégager des

marges budgétaires en vue de diminuer les contributions fiscales issues du travail ou les cotisations sociales. Toutefois, le niveau de recettes issues de la taxation environnementale est tout sauf certain et stable ... d'autant plus que l'objectif est de diminuer l'utilisation de ces éléments polluants et d'offrir des alternatives.

De fait, tel que mentionné dans le rapport du Conseil Supérieur des Finances sur la taxation environnementale, des études ont démontrés que pour obtenir une influence positive sur l'acceptabilité des taxes environnementales parmi la population, il faut que l'objectif clairement affiché et poursuivi de cette taxation soit environnemental. Celle-là permet que la taxe soit perçue par la population d'une manière plus positive qu'un impôt supplémentaire prélevé à des fins uniquement budgétaires.

Dans cette optique, les moyens recueillis par cette taxation environnementale doivent donc essentiellement être utilisés pour mettre en place des alternatives aux comportements polluants (offres améliorées de transport en commun, subsides directs pour des investissements économeurs d'énergie...).

En outre, une partie de ces recettes doit être utilisée pour corriger l'aspect inéquitable que revêt cette taxation environnementale. Il faut en effet prendre en compte tant les problèmes qui proviennent de la distribution de la taxe que ceux qui proviennent de possibilités différentes - en fonction du revenu - d'effectuer les investissements qui permettent d'éviter la taxe. Ceci est d'autant plus nécessaire que les conséquences sociales négatives peuvent être un obstacle important à l'adoption et à l'accepta-

tion d'une telle réforme. Il faut donc traiter les impacts sociaux négatifs non pas en exonérant mais en compensant les ménages à bas revenus.

De fait, en matière d'utilisation d'énergie (électricité, mazout...), on constate qu'une augmentation de taxation touche proportionnellement plus fortement les citoyens à bas ou moyens revenus que ceux bénéficiant de plus hauts revenus. De sorte, que des mesures allocatives doivent être prises pour corriger l'effet régressif de ces taxes environnementales.

La hausse de la TVA sur l'électricité est une bonne chose pour l'environnement. Chacun y pensera à deux fois avant d'en consommer...

Faux! Car certains n'ont pas les moyens d'éviter cette augmentation.

Comme mentionné dans une étude du SPF Economie (Prix de l'énergie et précarité énergétique) (1), « *Les ménages disposant du plus petit budget semblent avoir des dépenses 'incompressibles' pour le chauffage qui avoisinent les 1.500€. [...] Ces ménages sont probablement les plus « prisonniers » des conditions énergétiques de leur logement, ayant moins le choix du confort de base ou des investissements en isolation, panneaux solaires et appareils à haut rendement énergétique par exemple. Les ménages du premier décile consacrent près d'un quart de leur budget aux dépenses énergétiques. Les dépenses énergétiques des ménages médians suivent l'évolution des prix, ce qui trahit une consommation constante quels que soient les aléas.* »

Et les auteurs de cette étude d'insister sur l'importance de l'indexation automatique des salaires et des allocations pour ce type de ménages: « *La relative stabilité de cet indicateur sur le moyen terme, malgré la hausse des prix, s'explique en partie par le mécanisme de l'indexation (les revenus augmentent également en partie en fonction des prix énergétiques).* »

(1) http://economie.fgov.be/fr/binaries/Prekarite_energetique_tcm326-269322.pdf

Quel plan de transition énergétique wallon?

« *Votre gouvernement s'est-il engagé à la conception d'un plan énergétique ou s'engagera-t-il à élaborer un tel plan qui prévoit la décarbonisation de l'économie et la protection des emplois?* ». La question a été posée au Ministre wallon de l'Energie Paul Furlan. Sa réponse soulève quelques inquiétudes. Car au-delà de la réaffirmation des objectifs climatiques de la Région Wallonne (une réduction de 30% des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020 et de 80% à 95% à l'horizon 2050), trois problèmes au moins restent entiers...

1. Le « *burden sharing* » (répartition de l'objectif en matière de développement des différentes filières d'énergie renouvelables entre les Régions et l'Etat fédéral, ainsi que des revenus issus de la mise aux enchères des quotas de CO₂): jusqu'à présent aucun accord n'est intervenu ou plutôt l'accord a été remis en cause.
2. La contribution au Fonds vert pour le climat destiné à aider les pays les plus vulnérables à s'adapter aux effets du changement climatique : Si l'Etat fédéral a contribué en 2014 à hauteur de 96 millions d'Euros (principalement par le biais du budget de l'aide public au développement qui s'en trouve diminué d'autant) et Bruxelles pour 600 000 euros, on n'a rien vu arriver du côté de la Wallonie, ni de la Flandre.
3. La transition vers une Wallonie bas carbone! Le Ministre explique en résumé que « *tous les aspects de cette transition (qui engendrera une mutation profonde de nos habitudes de consommation et de nos modes de production) doivent faire l'objet d'une réflexion...* »

Et c'est là qu'on devient réellement inquiet...! A part citer l'outil des accords de branche - démarche volontaire et concertées avec la Région wallonne des fédérations industrielle pour améliorer leurs performances énergétiques moyennant un certain nombre d'avantages et dont les syndicats sont exclus - aucun élément précis n'est avancé...

Le Plan Marshall 2.vert adopté par le Gouvernement wallon précédent (2010-2014) prévoyait la mise en place de quatre Alliances Emploi-Environnement. Une seule a vu le jour dans le domaine de la construction avec pour objectif de constituer une « *opportunité en matière d'emploi, de développement économique et de réponse aux défis environnementaux* », pour un budget de près d'un milliard d'euros.

Quand le gouvernement wallon passera-t-il donc de la théorie à la pratique afin de concevoir enfin un plan de transition énergétique digne de ce nom et qui soit réellement créateur d'emplois et garant de davantage de justice sociale?

CEPAG



> SÉMINAIRE

Comment ré-agir après la COP 21?

Vendredi 18 décembre 2015 de 9h à 13h à Bruxelles

Ce séminaire a pour objectif de dresser le bilan de la COP 21, de ses avancées mais aussi de ses non-avancées, voire de ses reculs.

Intervenants:

- Peter WITTOECK Chef du Service changements climatiques de l'administration fédérale belge de l'environnement ;
- Fabienne CRU-MONTBLANC Membre de la Direction confédérale de la CGT en charge du développement humain et durable ;
- Grégoire WALLENBORN Chercheur au Centre d'étude du développement durable (CEDD) - IGEAT-ULB
- Noé LECOCO Coordinateur mobilité et énergie - Inter-Environnement Wallonie

Adresse du jour: FGTB (salle A - 6^{ème} étage) - rue Haute 42 - 1000 Bruxelles

Inscription: 02/506 83 96 ou rise@cepag.be

NÉGOCIATIONS SECTORIELLES

Un nouvel accord pour les concierges

Un nouvel accord vient d'être conclu pour les gestionnaires d'immeubles, autrement dit les concierges. Cet accord couvre la période 2015-2016. Outre le pouvoir d'achat, une attention particulière est aussi accordée à des points spécifiquement liés au secteur. La CCT vise tant les ouvriers que les employés.

Les barèmes salariaux des concierges augmenteront au 1er janvier 2016 de 0,5%. Il y aura également pour le 31 décembre 2016 une autre augmentation de 0,5%, sous forme d'un paiement effectif ou d'un autre avantage équivalent. En cas de désaccord sur le montant de l'indemnité liée à l'entretien des vêtements de travail, celui-ci sera fixé par les partenaires sociaux. Ceux-ci s'engagent aussi à étudier la problématique des délais à ac-

commoder aux concierges pour occuper la conciergerie après licenciement. Les possibilités de crédit-temps sont étendues au maximum. C'est également le cas des RCC, les anciennes prépensions. Signalons aussi que la réglementation relative à l'instauration d'une délégation syndicale sera simplifiée. Le texte complet de cette CCT est disponible sur notre site www.accg.be, rubrique « *Votre secteur* ».



Pour la Centrale Générale – FGTB, la solidarité est une valeur fondamentale. C'est pourquoi nous tenons à apporter notre soutien aux réfugiés qui ont fui l'horreur de leur pays. Les régionales flamandes de notre centrale et leurs affiliés ont fait un don à l'ASBL SESO, le Service Social de Solidarité Socialiste, pour l'accueil des enfants réfugiés arrivés seuls en Belgique. Sur cette photo, nous voyons Dominique Puype, secrétaire syndical, remettant le chèque à SESO.

> RÉGIONALISATION DU NON-MARCHAND

Les travailleurs ont besoin de croire en l'avenir

Le secteur du non-marchand est un secteur essentiel pour le bon fonctionnement de notre société. Il recouvre notamment les soins de santé, les maisons de repos ou encore les hôpitaux. Or, même si tout le monde s'accorde pour reconnaître le caractère indispensable de ces services, les travailleurs craignent pour le futur du secteur mis potentiellement en péril par la 6^e réforme de l'Etat.

En effet, la 6^e réforme de l'Etat, dans son aspect régionalisation du secteur du non-marchand, aura un impact sur le futur du secteur. Actuellement, même si la matière et les moyens sont déjà transférés, la régionalisation ne sera effective qu'en janvier 2018. Or, à l'heure

actuelle, personne ne sait dire aux travailleurs quelles seront les conséquences pour eux.

Un secteur déjà en pénurie
Pour Eric Neuprez, secrétaire fédéral, la situation est inquiétante: « *A l'heure actuelle, nous n'obtenons*

aucun élément de réponse. Même par le biais de nos contacts avec le monde politique, rien ne filtre. Ce qui suscite des inquiétudes bien légitimes ». Aujourd'hui, ce que demandent les travailleurs, c'est d'y voir plus clair. D'autant plus que le secteur du non-marchand, on pense notamment aux maisons de repos, est un secteur en pénurie de main-d'œuvre. Il est donc vital de pouvoir le redynamiser et attirer des jeunes qui prendront la relève.

Penser à demain
En 10 ans, les conditions du secteur n'ont pas beaucoup évolué, ce qui a déjà des conséquences. Mais demain, que va-t-il se passer? Va-t-on rester à l'identique? Allons-nous

vers une régression ou va-t-on enfin ouvrir des portes et penser à une revalorisation du secteur? Ces questions, c'est l'ensemble du secteur du non-marchand qui se les pose, d'autant plus que 2015 a déjà été une année difficile pour l'ensemble des travailleurs qui ont dû encaisser un saut d'index et un gel des salaires. La balle est clairement dans le camp du gouvernement qui doit prendre conscience des enjeux. Le problème se ressent déjà par rapport à l'essor des maisons de repos privées qui offrent des services certes de qualité, dans des environnements agréables, mais souvent impayables pour la plupart des seniors. Si on s'enlise dans cette direction, finir sa vie dans

la dignité deviendra un privilège réservé aux plus fortunés.



Pour Eric Neuprez, secrétaire fédéral, il est grand temps que le gouvernement prenne conscience des enjeux dans le non-marchand et qu'il profite de la régionalisation pour enfin revaloriser le secteur.

> BIENTÔT LES ÉLECTIONS SOCIALES

L'environnement vous intéresse?

Devenez délégué et faites avancer vos idées

Vous êtes particulièrement sensible aux questions environnementales et vous voulez vous investir dans la vie syndicale? Alors n'hésitez pas, soyez candidat aux prochaines élections sociales qui auront lieu en mai 2016 et vous serez ainsi aux premières loges pour faire avancer vos idées. Comment?



Lors des élections sociales, vous pouvez poser votre candidature pour devenir délégué soit au Conseil d'Entreprise, le CE, soit au Comité pour la Prévention et la Protection au Travail, le CPPT. Voyons comment vous pouvez agir pour l'environnement en étant dans l'un ou l'autre organe.

Au CPPT
Il est possible d'agir en faveur de

l'environnement sur le lieu de travail de différentes manières. On pense tout d'abord au gaspillage d'énergie qui commence par les lumières allumées inutilement dans les vestiaires ou réfectoires quand personne n'y est mais qui peut aussi aller jusqu'à l'isolation industrielle. Vous pouvez aussi demander au CPPT un audit énergétique qui permettrait d'évaluer les principales consommations et de les réduire dans certains cas. La gestion des déchets est autre point important. Vous pouvez par exemple créer un groupe de travail

qui se pencherait sur la manière dont les déchets sont traités. Une autre manière d'agir pour l'environnement est d'encourager les déplacements à vélo. Pour ce faire, vous pouvez par exemple demander l'installation de douches pour les cyclistes ou des emplacements pour les vélos. En ce qui concerne les vêtements de travail, vous pouvez proposer des clauses environnementales dans le cahier des charges. Une autre manière d'être écoresponsable. Le choix des produits d'entretien ou autre est aussi un point qui mérite votre attention. Enfin, au sein du CPPT, vous pouvez aussi vérifier si l'entreprise répond aux normes et obligations légales en matière de prévention des pollutions.

Au CE
Si vous êtes actif au sein du CE, vous pouvez commencer par

vérifier les factures énergétiques et attirer l'attention sur d'éventuelles améliorations à apporter. Vous pouvez aussi demander le bilan environnemental de votre entreprise, avec le rapport entre les matières premières entrées et les déchets sortis. Vous pouvez aussi vérifier quels investissements ont été réalisés pour économiser l'énergie au sein de votre entreprise. C'est aussi au sein du CE que vous pouvez vérifier si votre entreprise dispose d'un diagnostic mobilité et que vous pouvez proposer la mise en place d'un plan de transport. Ce ne sont que quelques pistes, mais comme vous pouvez le constater, des moyens existent, à vous donc de saisir l'opportunité de devenir un délégué FGTB au sein du CE ou du CPPT et d'apporter votre pierre à l'édifice.



Si vous aussi, comme Luc Poelmans, délégué dans une entreprise de recyclage du plastique, l'environnement vous intéresse, soyez candidat aux prochaines élections sociales.

Intéressé? Envie de devenir candidat FGTB lors des prochaines élections sociales? Rendez-vous sur notre site www.accg.be/es2016 ou contactez votre section locale de la FGTB.

> POINT DE VUE

«S'endurcir sans se défaire de sa tendresse»

L'équilibre est instable. Par réflexe, chacun retient son souffle. La sidération grandit le long de l'onde de choc rythmée par la rafale des attentats qui se rapprochent de nous. Paris est à nos portes. L'effroi saisit nos proches voisins. La colère monte mais c'est la peur qui gagne. Là comme ici. Ces émotions bouillantes et régressives nous déconnectent d'une raison froide. La société bascule et nous entraîne. Le danger est là. Pas forcément où on l'attend. Par forcément là où on le désigne. Le temps se raccourcit. L'époque cède à la facilité, à la paresse de la pensée; les amalgames fleurissent. La panique n'a jamais été bonne conseillère et, ce coup-ci, à quelques exceptions près, la gauche des justes causes n'a pas, c'est malheureux, trouvé les justes mots. Pas encore? Il reste à l'espérer...

Les terroristes sont une poignée, nous sommes une multitude. La démonstration de leur puissance tient dans un sentiment qui tétanise : la sécurité de notre quotidien ne serait plus assurée. Au départ de ce constat, bien des questions se posent. Comment définir notre sécurité, par exemple? Une logorrhée volontiers policière met l'accent sur notre «intégrité physique»? N'y aurait-il plus rien à dire sur les conditions mêmes de nos vies? Ces questions, brusquement, se-

raient devenues inaudibles. Le jour d'une grève interprofessionnelle menée en front commun dans le Hainaut, un journal de référence ponctuait son commentaire en «une» en décernant la «palme de l'indigence»... aux syndicats. Ainsi ravalés à un stade «infra-terroriste», de quel crime fûmes-nous donc coupables? Avoir maintenu un... «mot d'ordre de grève dans certains endroits de Wallonie.»

Il nous faut résister à ce formage des opinions, à cette instru-

mentalisation clairement politique de circonstances créées par des terroristes¹. Incidemment, ce dérapage médiatique qui discrédite surtout son rédacteur, est la démonstration que les questions sécuritaires sont au cœur d'un projet politique. Et ce n'est pas le nôtre. Voyez comme il est difficile d'encore financer une sécurité sociale qui continue d'assurer une dignité aux accidentés de la vie, malades, pensionnés ou exclus du travail. Observez avec quelle aisance, les contraintes budgétaires sont desserrées pour trouver les moyens d'une plus grande surveillance, condition nécessaire pour le troc de nos libertés, individuelles ou collectives, contre une plus grande protection.

Du côté des victimes... collatérales!

Les appels à l'unité nationale caractérisent les temps de guerre. Ces élans émotionnels ne durent qu'un temps. La CGT française a lucidement dénoncé les accents martiaux du président Hollande. Elle a utilement rappelé que «les multiples interventions militaires (en Irak, en Lybie, en Syrie etc...) loin d'instaurer la démocratie ont généré un appauvrissement des populations avec des centaines de milliers de victimes et une impasse économique et sociale. C'est

le terreau sur lequel le terrorisme se développe, poussant des populations entières sur le chemin de l'exil.» Y-a-t-il quelqu'un pour l'entendre? «Avant la fin de la 2e guerre mondiale, lors de la déclaration de l'OIT en 1944, l'ensemble des pays de la planète avaient affirmé que seule la justice sociale serait un facteur de paix».

En Belgique, la glu de cette «unité nationale» a bien sûr seulement paralysé les formations politiques progressistes. Les autres sont au gouvernement! Quatre jours après la définition du niveau d'alerte 4 par l'Ocam, un sénateur NVA s'est littéralement déchaîné dans le même quotidien antisynical pour dénoncer «vingt ans de laxisme du PS» et... «d'islamo-socialisme» dans la capitale. Pour lui, pas de «palme»...

Alors que les opérations policières n'ont encore abouti à aucun résultat², cette crise semble bien être du miel pour les fascistes, les islamophobes, les nationalistes... Même au moment de témoigner sa solidarité envers toutes les victimes de tous les attentats, la MWB entend rester lucide. S'inspirant de l'injonction d'Ernesto Che Guevara, «s'endurcir sans se défaire de sa tendresse», nous voulons aussi adresser, simplement mais avec détermination,

notre fraternité profonde et chaleureuse à l'endroit de ceux qui subissent les effets collatéraux des agressions barbares, en commençant dans nos rangs et parmi nos militants, par tous ceux qui sont aujourd'hui la cible d'amalgames crapuleux en raison de leur culture d'origine, de leur nationalité, de leur couleur de peau... No pasaran!



Nico Cue
Secrétaire général

1) La journaliste Naomi Klein (dans son livre «La stratégie du choc», éd. Actes Sud) a rapporté des propos de Milton Friedman qui éclaire la situation: «Seule une crise – réelle ou supposée – peut produire des changements. Lorsqu'elle se produit, les mesures à prendre dépendent des idées alors en vigueur. Telle est (...) notre véritable fonction: trouver des solutions de rechange aux politiques existantes et les entretenir jusqu'à ce que des notions politiquement impossibles deviennent politiquement possibles».

2) Ce texte a été rédigé le 24 novembre.

Carte blanche

<http://www.metallos.be>



Congrès de la Fédération du Brabant: Nous sommes et resterons un contre-pouvoir!

Les Métallos de la Fédération du Brabant se sont réunis en congrès samedi 14 novembre à Pont-à-Lesse. Le Congrès a réélu le Secrétariat de la Fédération du Brabant, et dans le Secrétariat son président, Manuel Castro ainsi que son vice-président, Yves Beatse. Le Congrès a porté sur le thème de la résistance et de la nécessité de rester un contre-pouvoir. Un journal sur ce thème de la résistance a été distribué aux participants.

L'émotion était palpable au début du Congrès. Notamment au moment où les participants ont rendu hommage aux «disparus» de la Fédération du Brabant sur un vibrant «Chant des Partisans».

Sous la conduite du Président du Congrès, Ioannis «Jean» Valis, les travaux se sont poursuivis avec le rapport moral. Ce compte-rendu a mis en lumière tant les actions que les nombreuses réalisations accomplies par la Fédération depuis son dernier Congrès. Parmi elles : la belle victoire aux dernières élections sociales de 2012, la Présidence de la MWB, Bruxelles qui monte au secrétariat de la MWB, la réalisation d'un nouveau centre de formation pour nos jeunes,...

Suite au rapport moral, la parole a été donnée aux délégués. Roger (délégué de D'Ieteren) est revenu sur les attaques du gouvernement et le plan d'actions de la FGFB. Javier (délégué de Kone) a également embrayé sur le plan d'actions. André (délégué d'Audi) est monté à la tribune pour défendre notre système de sécurité sociale et rappeler qu'il a été obtenu d'abord par la lutte. Il a également souligné l'aberration et la violence des mesures prises par le gouvernement des droites, notamment en matière de RCC, de disponibilité. Tiffo (délégué de Schneider) a souligné la nécessité de combattre unis et qu'il fallait éviter la désunion.

Hedwyn (délégué d'Audi) est revenu sur l'historique de l'entreprise depuis la fermeture de VW, l'usine a obtenu l'A1 et se prépare à avoir un nouveau modèle. Il a exprimé sa confiance quant à l'avenir du site, ainsi que pour les élections sociales à venir.

Rudy (délégué de Mitra) a souligné l'aide que la Fédération a apporté aux camarades grecs, ukrainiens, cubains, ainsi qu'aux réfugiés. Il a également attiré l'attention

sur les plus démunis vivant chez nous. Suite à son intervention, les métallos du Brabant ont accepté, sur proposition du président de la Fédération, d'apporter une aide financière à l'ASBL «Ouvre-boîte». Après ces différentes interventions, le Président de la Fédération a répondu aux préoccupations et interrogations de chacun.

Les invités internationaux étaient également à l'honneur lors du Congrès. La délégation grecque de la POEM composée de Ioannis Stefanopoulos, ex-président, et Theodor Dimitriadis, l'actuel président, a exprimé les liens forts qu'ils unissent avec les Métallos.

Lors de son discours, le président de la Fédération, Manuel Castro, a réaffirmé les thèmes que la Fédération allait porter durant les années à venir : indépendance syndicale, sécurité sociale fédérale forte, soutien aux services publics, solidarité avec les camarades de Liège-Luxembourg et du Hainaut-Namur... Il a souligné l'importance d'avoir désormais un représentant Bruxellois en tant que Secrétaire Général adjoint de la MWB. Il a rappelé que notre résistance passe, notamment, par l'unité de toutes les forces de gauche qui partagent



nos valeurs. Avec pour objectif d'en finir avec ces mesures d'austérité et de faire passer nos solutions, comme la réduction du temps de travail sans perte de salaire et embauche compensatoire. Les combats se mèneront de manière forte, structurée et organisée.

Suite au discours du Président de la Fédération. Le Congrès a procédé au vote et a élu le nouveau secrétariat, avec à la présidence Manuel Castro et à la vice-présidence, Yves Beatse. Les autres membres du secrétariat étant Abel Gonzalez, Jean-Paul Sellekaerts, Gregory Das-

cotte et Philippe Genin. Après la clôture des travaux par le Président du Congrès, les participants ont entonné en chœur l'Internationale.

Un Congrès est un moment très fort dans la vie d'une organisation syndicale. Il donne les orientations pour les combats à venir. Plus que jamais nous sommes entrés en résistance face au gouvernement des droites. La Fédération du Brabant réaffirme qu'elle veut être et qu'elle restera un contre-pouvoir!

Se taire et se résigner? JAMAIS!

> SÉMINAIRE

«Transformation durable pour promouvoir la compétitivité dans le secteur alimentaire?»

En collaboration avec le Conseil Central de l'Economie (CCE), le SPF Economie a élaboré un programme pour cartographier l'économie durable en tant que moteur de la compétitivité des entreprises. Le CCE et le SPF Economie veulent surtout sensibiliser les entreprises au moyen de ce programme. Ils veulent convaincre les entreprises que les transformations durables peuvent créer des opportunités pour le développement et la compétitivité des entreprises et de l'économie dans un sens plus large. Afin d'atteindre l'objectif de sensibilisation, le SPF Economie et le CCE organiseront des séminaires pour plusieurs secteurs. L'industrie alimentaire a l'honneur d'être le premier secteur auquel un séminaire sera consacré. Lors du séminaire, les entreprises

alimentaires pourront échanger de «bonnes pratiques». Les entreprises ont-elles une politique de durabilité? Qu'est-ce qui a été changé au processus de production pour faire face aux défis environnementaux? Les transformations durables de ces entreprises constituent-elles un désavantage, ou plutôt un avantage par rapport à leurs concurrents?

Mais où se trouve la durabilité pour les travailleurs?

Pour la FGTB Horval, le travailleur doit être au centre des débats: stabilité des contrats en opposition à l'hyperflexibilité des intérimaires. La formation permanente doit être un moyen pour que le travailleur maintienne ses compétences. On

peut aussi s'interroger sur la place sociale de l'entreprise dans son environnement. La notion d'entreprise citoyenne devrait être soutenue ou promu, mais... pour d'aucuns, ce n'est pas son corps busines.

Les partenaires sociaux seront fortement impliqués dans l'organisation de ce séminaire. Les partenaires sociaux choisiront ensemble les entreprises alimentaires qui peuvent expliquer leurs «bonnes pratiques». Les secrétaires syndicaux présents dans les entreprises sélectionnées seront invités à ce séminaire pour donner leur opinion critique. Le séminaire aura probablement lieu en avril 2016. Davantage d'infos seront transmises ultérieurement.

> HORECA (CP302)

Prime de fin d'année

Conditions d'obtention

- pour les travailleurs à temps plein et à temps partiel: avoir travaillé dans une même entreprise au moins 2 mois ininterrompus sur la période de référence;
- pour les travailleurs temporaires («extras»): avoir travaillé dans une même entreprise au moins 44 jours sur la période de référence (indépendamment de la durée des prestations journalières).

Le travailleur qui met fin de sa propre initiative à son contrat de travail n'a pas droit à la prime de fin d'année, sauf s'il satisfait aux conditions d'obtention et:

- qu'il donne son préavis le 31 décembre, à la fin de son service;
- ou encore que son délai de préavis se termine au plus tôt le 31 décembre.

Le travailleur licencié qui ne satisfait pas aux conditions d'octroi conserve son droit à la prime de fin d'année s'il a travaillé pendant 3 ans ininterrompus dans la même entreprise. Attention, le travailleur licencié pour faute grave n'a jamais droit à la prime de fin d'année.

Montant

Le montant de la prime de fin d'année dépend du nombre de jours ou du nombre d'heures prestés

- Pour les travailleurs à temps plein
Montant maximum de la prime = rémunération mensuelle (4,33 semaines)

1/12 de prime est octroyé par tranche de 21,66 jours de présence effective en régime de 5 jours/semaine, et de 26 jours de présence effective en régime de 6 jours/semaine

- Pour les travailleurs à temps partiel
Montant maximum de la prime = rémunération mensuelle (4,33 semaines)

1/12 de prime est octroyé par tranche d'un certain nombre d'heures prestées (durée hebdomadaire du travail X 52/12).

- Pour les travailleurs temporaires («extras»)
Montant maximum de la prime

- Pour les extras rémunérés au salaire horaire (régime 38h/sem): dernier salaire horaire X 164,67
- Pour les extras rémunérés au pourcentage de service: dernière rémunération forfaitaire journalière X 21,66 (régime de 5j/sem) ou X 26 (régime de 6j/sem)

Nombre de douzièmes de prime

(nombre d'heures prestées dans l'année / 8) / 21,66

Date et mode de paiement

Le Fonds Social est chargé de payer la prime de fin d'année, sur base de la déclaration de l'employeur. Le montant de la prime de fin d'année est payé avant le 31 janvier sur votre compte bancaire.

Préfinancement de la prime de fin d'année

En principe, l'employeur doit déclarer la prime de fin d'année de ses travailleurs au Fonds Social, et payer les cotisations correspondantes. S'il ne le fait pas, cela entraîne des retards de paiement.

Si vous n'avez pas reçu votre prime de fin d'année au mois de janvier et que vous pouvez prouver votre droit à la prime de fin d'année sur base de pièces justificatives (C4, fiches de salaire, ...), le Fonds prendra en charge le préfinancement. Une procédure juridique accélérée est prévue à cet effet.

Pour les travailleurs licenciés au cours de l'année calendrier, l'employeur doit en principe déclarer, au plus tard à la fin du mois suivant le licenciement, le montant de la prime de fin d'année auquel ont droit les travailleurs intéressés, au moyen d'un formulaire fourni par le Fonds. Ensuite, après avoir respecté une procédure, le Fonds Social procède au paiement.

Si l'employeur ne fait pas de déclaration, et que le travailleur licencié peut prouver son droit à la prime de fin d'année, une procédure de préfinancement est également possible.

En cas de problème ou pour toutes informations complémentaires, prenez contact avec votre section régionale de la FGTB Horval.

> SECTEURS VERTS

Prime de fin d'année et prime syndicale

Bientôt, les attestations pour la prime de fin d'année et pour la prime syndicale vous seront envoyées. Avez-vous, en tant que travailleur des secteurs verts, droit à ces primes? Récapitulons un peu...

Horticulture (CP 145)

La prime de fin d'année est calculée sur base du salaire brut gagné par le travailleur au cours de l'année de référence (du 1^{er} juillet au 30 juin):

- 8,33 % du salaire brut pour les pépinières;
- 7,55 % du salaire brut pour les cultures maraîchères, la fruticulture et la culture de champignons;
- 6,25 % du salaire brut pour la floriculture (pécule supplémentaire de vacances)

de référence (du 1^{er} juillet au 30 juin). Le travailleur qui n'a pas 6 mois d'ancienneté mais qui reste au service de l'entreprise et atteint les 6 mois d'ancienneté plus tard, a également droit à une prime de fin d'année.

La prime de fin d'année est calculée sur base du salaire que le travailleur a gagné dans le secteur au cours de la période de référence (du 1^{er} juillet au 30 juin).

Années de service consécutives dans le secteur	Pourcentage du salaire brut
De 6 mois à 5 ans	6%
De 5 ans à 15 ans	7%
Plus de 15 ans	8,5%

Le Fonds Social envoie une attestation à chaque travailleur au cours du mois de décembre. Après contrôle des données (mention du numéro de compte en banque), vous devez remettre cette attestation à votre section régionale FGTB HORVAL, qui s'occupera du paiement.

Pour avoir droit à la prime syndicale, le travailleur doit être membre de la FGTB HORVAL. La prime syndicale s'élève à 135 euros pour une occupation complète pendant la période de référence du 1^{er} juillet au 30 juin (11,25 euros par mois).

Agriculture (CP 144)

La prime de fin d'année s'élève à 6% du salaire brut gagné pendant l'année de référence (du 1^{er} juillet au 30 juin).

N'ont pas droit à la prime de fin d'année: les travailleurs qui donnent leur démission au cours de la période de référence ou qui sont licenciés pour faute grave. Pour avoir droit à la prime syndicale, il faut être affilié à la FGTB HORVAL.

Montant: 135,00 euros pour une occupation complète au cours de l'année de référence (11,25 euros par mois).

Dans le courant du mois de décembre, le Fonds Social envoie une attestation de prime de fin d'année, en même temps qu'une attestation de prime syndicale, à chaque travailleur. Pour garantir le bon déroulement du paiement, vous devez vérifier les données (mention du numéro de compte en banque). L'attestation de prime de fin d'année doit être renvoyée au Fonds Social. L'attestation de prime syndicale doit être remise à votre section régionale de la FGTB HORVAL.

Travaux techniques agricoles et horticoles (CP 132)

Prime de fin d'année: condition: avoir travaillé au moins 25 jours dans le secteur. Montant: 8,33% du salaire brut gagné au cours de l'année de référence (du 1^{er} juillet au 30 juin), avec un maximum de 1.211,70 euros.

Chaque travailleur qui est affilié à la FGTB HORVAL a droit à une prime syndicale de 135 euros pour une occupation complète au cours de l'année de référence (11,25 euros par mois).

Dans le courant du mois de décembre, le Fonds Social envoie une attestation (en même temps qu'une attestation prime syndicale) à chaque travailleur. Après vérification des données (mention du numéro de compte en banque), vous devez transmettre cette attestation à votre section régionale de la FGTB HORVAL, qui se chargera du paiement.

N'ont pas droit à la prime de fin d'année: les travailleurs qui donnent leur démission au cours de la période de référence ou qui sont licenciés pour faute grave.

Pour avoir droit à une prime syndicale, le travailleur doit être affilié à la FGTB HORVAL.

La prime syndicale s'élève à 135 euros pour une occupation complète au cours de l'année de référence (11,25 euros par mois).

Dans le courant du mois de décembre, le Fonds Social envoie une attestation de prime de fin d'année, en même temps qu'une attestation de prime syndicale, à chaque travailleur. Pour garantir le bon déroulement du paiement, vous devez vérifier les données (mention du numéro de compte en banque). L'attestation de prime de fin d'année doit être renvoyée au Fonds Social. L'attestation de prime syndicale doit être remise à votre section régionale de la FGTB HORVAL.

Parcs et jardins (CP 145.04)

Pour avoir droit à une prime de fin d'année, le travailleur doit avoir au moins 6 mois d'ancienneté dans le secteur au cours de la période

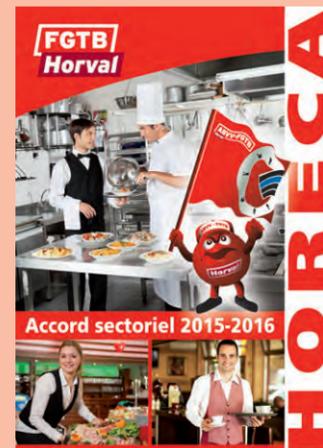
> HORECA (CP302)

Brochure accord sectoriel 2015/2016

La nouvelle brochure expliquant le contenu de l'Accord Sectoriel Horeca 2015/2016 est parue! Cette brochure peut être obtenue gratuitement dans toutes les sections de FGTB HORVAL et auprès de votre délégué.

Cette brochure est également disponible sur notre site web en format pdf.

Plus d'informations: <http://www.horval.be>



> POINT DE VUE

Dessiner l'avenir en «vert»!

Du 30 novembre au 11 décembre, un sommet réunira les dirigeants de la planète autour du réchauffement climatique. Ce sommet entend prendre des dispositions permettant de limiter l'augmentation de la température à 2 degrés. Il faut dès lors vraiment passer à la vitesse supérieure.

Sommet sur le climat à Paris

Le réchauffement climatique, conséquence de l'émission de gaz à effet de serre, est dès à présent une sérieuse réalité. Aujourd'hui, notre pays connaît déjà des températures en moyenne de 1 °C supérieures à ce qu'elles étaient il y a 100 ans. Le 1er novembre, il faisait 20,8 °C chez nous. Agréable pour s'asseoir en terrasse, mais la nature perd les pédales. Cette situation a entre autres des conséquences sur les maladies, le nombre d'inondations, voire sur les ressources vivantes, y compris dans nos contrées.

Ailleurs dans le monde, les conséquences se font déjà ressentir bien plus nettement. La sécheresse entraîne de moins bonnes récoltes et les glaciers ne libèrent plus suffisamment d'eaux de fonte pour approvisionner les rivières en eau durant l'été. Les conséquences sur le quotidien des gens de ces régions sont concrètes et entraînent une instabilité politique (supplémentaire). Il faut agir.

Les autorités n'assument pas leurs responsabilités

Des fuites ont révélé récemment qu'en 1977 Exxon, le géant pétrolier américain, avait déjà connaissance des effets négatifs de la combustion des carburants fossiles sur le climat. Sa réaction : mettre au point une stratégie visant à semer autant que possible le doute sur ce fait scientifique. Le premier accord climatique (semi-) contraignant s'est donc fait attendre pendant 20 ans. À Paris, l'objectif est à présent de parvenir à un nouvel accord limitant le réchauffement à 2 °C. Les dirigeants mondiaux doivent prendre leurs responsabilités.

Notre pays n'est malheureusement pas un exemple à suivre en matière de lutte contre le réchauffement climatique. Au moment d'écrire ces lignes, les ministres compétents ne semblent pas parvenir à prendre des dispositions contraignantes sur la réduction des émissions des gaz à effet de serre dans notre petit pays de 11 millions d'habitants. En outre, d'importantes restrictions sont intervenues ces dernières années au détriment des mesures vertes ou leurs coûts ont été répartis inégalement.

Écologie, économie et justice

Investir dans une économie verte et durable peut toutefois s'avérer positif. Cela crée de l'emploi (local) et réduit la dépendance au pétrole d'importation. Ces dernières années, presque toutes les mesures de soutien « vertes » aux ménages ont toutefois été progressivement supprimées. En revanche, ces mêmes ménages ont bien vu augmenter leurs charges. Les entreprises, elles, sont épargnées. Une occasion manquée donc par les pouvoirs publics pour réaliser un investissement positif, mobilisateur, impliquant chacun.

Sur le lieu de travail

En tant que syndicat, nous nous devons de saisir les occasions que les pouvoirs publics laissent passer. Le mieux est encore souvent de mettre en œuvre des exemples très concrets au travail. La réduction des déchets d'entreprise en est un petit, mais il peut également s'agir de déplacements durables sur le chemin du travail. Des thèmes que les représentants des travailleurs dans les entreprises ne peuvent certainement pas négliger. Ils garantissent en effet un lien entre écologie et solidarité, y compris pour les travailleurs.

Si les attentats de Paris n'en avaient pas décidé autrement, le SETCA aurait pris part à la manifestation pour le climat du 29 novembre, car nous connaissons la force de la protestation démocratique. Le SETCA veut, avec ses militants, donner forme à un avenir solidaire et durable et il poursuivra cet objectif malgré tout. Ce n'est pas un hasard si notre slogan pour les élections est « Ensemble, dessinons l'avenir ».



Myriam Delmée,
Vice-Présidente du SETCA

Erwin De Deyn,
Président du SETCA

Réduire ses déchets, ça se passe aussi sur le lieu de travail!

Du 21 au 29 novembre se tient la «Semaine européenne de la Réduction des déchets». Cette année, à côté des actes visant à recycler et à réutiliser, l'accent sera particulièrement mis sur le concept de prévention des déchets. Une bonne occasion de réfléchir à notre manière de consommer (et de jeter) dans notre sphère privée... mais aussi professionnelle. En effet, réduire ses déchets et être éco-responsable, cela se joue également dans l'entreprise!

Vous n'y avez peut-être jamais réfléchi mais au quotidien, vous agissez certainement déjà à réduire vos déchets au travail, parfois même sans vous en rendre compte. Cela peut passer par des initiatives mises en place par votre entreprise en matière de recyclage (tri sélectif dans les bureaux, collecte de bouchons, de piles, appareils électroniques usagés, des toners, des lampes). Cela peut être également le recours au 'réutilisable' (comme des bouteilles de boissons consignées, de la vaisselle non jetable, des sèche-mains en tissu ou à air, etc.) Bon nombre d'entreprises font également de la récupération à travers le réemploi ou la réparation (matériel informatique en bon état de fonctionnement, outils de bureau). En tant que travailleur, vous pouvez encore aller plus loin afin de réduire votre production de déchets. A travers quelques petits gestes tout simples, à garder à l'esprit et à appliquer au quotidien sur votre lieu de travail (mais aussi à partager auprès de vos collègues), vous pouvez agir en faveur de l'environnement.

Consommez l'eau du robinet : la consommation d'eau du robinet en lieu et place d'eau en bouteilles permet de diminuer la pression sur l'environnement. En effet, l'eau du robinet arrive directement au logement sans utiliser ni bouteilles en plastique, ni transports routiers. De plus, le contrôle

de sa qualité s'effectue en continu, 24 heures sur 24. Sans compter que le calcaire qu'elle contient est peut-être ennuyeux dans votre bouilloire mais excellent pour vos os – c'est une source importante de calcium. Et si le petit goût/odeur de chlore vous incommodent, sachez qu'il suffit de mettre une carafe d'eau au frigo quelques heures. Volatile, le chlore disparaît naturellement.

Limitez votre consommation de papier : Dans un bureau, on estime que la consommation annuelle de papier de chaque employé s'élève en moyenne à 50 kg! Les 3/4 du poids des déchets que nous produisons relèvent du seul papier. Parmi ceux-ci, combien de documents et e-mails sont aujourd'hui imprimés inutilement? L'objectif est donc d'imprimer moins de papier, que nous ne devrions pas jeter par la suite. Voici quelques petits conseils tout simples à appliquer pour y arriver :

- Demandez-vous s'il est vraiment nécessaire d'imprimer : Vous pouvez très bien relire les documents de travail à l'écran et apporter des corrections dans le document-même avec la fonction «suivi de modifications». Des commentaires peuvent aussi très facilement être insérés dans les documents Word. Et pourquoi imprimer vos mails? Pour les lire et ensuite les jeter?

Vous pouvez très bien les lire à l'écran, les archiver par voie électronique, ce qui vous permettra par ailleurs de les retrouver plus facilement par la suite.

- Soignez le lay-out: en choisissant une taille de caractères et une police plus petites, en réduisant les marges d'un document, etc, vous pouvez limiter la quantité de papier utilisée.

- Contrôlez toujours votre document avant d'appuyer sur le bouton «impression»: pour éviter des mauvaises surprises sur papier et relever par la suite des fautes éventuelles dans votre texte, utilisez le correcteur orthographique. N'hésitez à visualiser votre document avec l'option «aperçu avant impression» pour vérifier la mise en page.

- Imprimez recto-verso: Cela semble évident mais une étude menée par Bruxelles Environnement en 2008 a révélé qu'à peine 16,5 % des documents imprimés l'étaient sur les deux faces. Il y a donc encore du pain sur la planche.

- Réutilisez le papier imprimé sur une seule face et choisissez du papier recyclé: les feuilles qui ne sont imprimées que sur une seule face et dont on se débarrasse, peuvent encore être utilisées comme papier brouillon, pour prendre des notes lors des réunions, par exemple. On peut aussi en faire des blocs-notes. Choisissez du papier recyclé. La production de papier recyclé requiert en effet moins de matières premières naturelles et d'énergie.

Pour aller plus loin

Vous voulez en savoir plus et faire le plein de conseils pour réduire vos déchets au bureau comme à la maison? Surfez sur <http://www.ewwr.eu/fr>

Avancée des négociations sectorielles en CP 224 et CP 209

Métaux non-ferreux: un protocole d'accord est sur la table

Au sein de la CP 224, la commission paritaire pour les employés des métaux non-ferreux, un protocole d'accord vient également d'être signé. Une réunion en commission paritaire se tiendra le 23 novembre prochain, elle devrait aboutir à la signature des CCT sectorielles en exécution de ce protocole. Le protocole d'accord prévoit le maintien des mesures en matière de sécurité d'emploi (prolongation de la clause actuelle jusqu'au 30/06/2017).

Malgré la marge de manœuvre limitée imposée par le gouvernement dans le cadre des négociations sectorielles, le protocole d'accord qui a pu être conclu pré-

voit un certain nombre d'avancées pour les travailleurs et notamment en matière de pouvoir d'achat, de Crédit temps, de RCC (ex-pré-pension) et de formation.

Retrouvez l'intégralité du protocole d'accord sur setca.org.

Fabrications métalliques: accord signé!

L'accord pour les employés de la CP 209 a enfin pu être signé ce 9 novembre lors d'une réunion en commission paritaire.

Nous sommes satisfaits d'être parvenus à conclure un accord global pour l'ensemble des employés du secteur des fabrications métalliques. La conclusion d'un accord sectoriel est toujours une avan-

cée importante qui permet d'éviter une négociation par entreprise ainsi qu'une séparation inutile des conditions de travail et de rémunération.

L'accord prévoit plusieurs mesures significatives pour les travailleurs et notamment en matière de pouvoir d'achat (entre autres, une augmentation du salaire minimum sectoriel et des salaires réels des employés de 15€ brut à partir du 01/01/2016), de la pension complémentaire sectorielle, du crédit-temps (dont une extension du crédit-temps avec motif à temps plein et mi-temps à 36 mois), de RCC(ex-pré-pension) et de formation.

Pour connaître le contenu de l'accord dans ses moindres détails, rendez-vous sur setca.org!

«Mon stress a diminué de moitié depuis que je n'ai plus de voiture»

Practice what you preach. Faites également ce que vous dites. Tel est certainement le cas de Jan-Piet Bauwens lorsqu'il s'agit de promouvoir le vélo. Lorsqu'il est devenu secrétaire fédéral SETCa pour le Non-marchand flamand il y a cinq ans, Jan-Piet a abandonné sa voiture de société. Depuis, il fait tout à vélo et par les transports en commun. Entretien sur le travail et la mobilité...



Jean-Piet Bauwens: «J'habite à Bruxelles et depuis 5 ans, j'y travaille aussi. J'ai choisi à l'époque de tout faire à vélo et par les transports en commun. Je n'habite, il est vrai, qu'à 9 km du siège du SETCa. Je ne possède donc plus de voiture et quel est mon constat? Depuis, mon stress a diminué de moitié.»

Est-ce faisable?

JPB: «Tout à fait, si vous combinez intelligemment les transports en commun et le vélo. Le SETCa a également pris pour moi un abonnement à Cambio, le service de carsharing, pour le cas où j'ai accessoirement besoin d'une voiture. A Bruxelles, on peut facilement se débrouiller jusqu'à minuit sans voiture. Après, les transports en commun tombent à l'arrêt. Cela démontre aussi directement l'importance de transports publics forts comme solution au problème de mobilité.»

Et cela fonctionne aussi pour votre travail?

JPB: «Certainement. Je dirais même plus: je suis souvent le seul qui arrive à l'heure aux réunions. Dans une grande ville comme Bruxelles, le vélo s'avère en fait le seul moyen de transport fiable si vous devez arriver à temps. En voiture, vous êtes toujours bien bloqué quelque part ou devez chercher une place de parking. Je fais tout avec mon vélo pliable, et je précise directement: j'y suis habitué depuis des années. Je passe aussi toutes mes vacances de la même manière. Parcourir des distances au grand air ne me pose aucun problème.»

Tout le monde ne peut pas le faire évidemment, de nombreuses personnes n'habitent pas vraiment

près de leur travail.

JPB: «C'est effectivement le cas. Je ne suis pas anti-voiture non plus, j'en ai eu une moi-même pendant des années et en utilise encore une de temps en temps. Je comprends aussi que la vie des gens n'est pas toujours simple, si vous devez par exemple aller chercher vos 2 garnements à l'école et devez encore passer en vitesse au magasin, sous peine de ne pas avoir à manger le soir...»

«Je suis convaincu malgré tout que de nombreuses personnes doivent simplement effectuer un switch mental: pourquoi ne pas sortir une fois ce vélo du garage et vous vous en porterez tellement mieux.»

À nouveau: c'est bien beau pour ceux qui habitent près de leur travail, mais que doivent faire les autres?

JPB: «La Belgique n'est pas si grande. Environ la moitié des travailleurs n'habitent pas à plus de 10 kilomètres de leur travail. On constate que 4 personnes sur 10 qui habitent à moins de 5 kilomètres de leur travail prennent encore souvent leur vélo, ou vont même à pied. À partir de 5 kilomètres, cette proportion retombe nettement et tout le monde se rue sur l'auto. En bref, le défi consiste à inciter ceux qui habitent à une distance entre 5 à 10 kilomètres de leur boulot à prendre le vélo.»

Et si votre entreprise est au sommet d'une colline?

JPB: «C'est bon pour la condition (rire). Non, sérieusement, on ne peut s'attendre à ce que chacun soit au top de sa forme, même si l'on remarquera que le niveau de forme s'améliore rapidement en faisant du vélo... Dans certaines provinces de Wallonie (ndlr Namur et surtout le Luxembourg), on habite en moyenne aussi un peu plus loin de son travail. Je pense que nous avons à présent, avec le vélo électrique, un bon argument pour amener malgré tout aussi les gens à prendre le vélo pour ces «moyennes distances». Le vélo électrique ne s'adresse pas uniquement aux personnes âgées, il s'agit d'un excellent moyen pour convaincre les gens à prendre le vélo.»

«C'est également possible dans les entreprises. Ainsi, comme syndicat, nous avons demandé dans un établissement de mettre des vélos électriques à la disposition du personnel, car cet établissement est situé à Huldenberg, une région où le terrain grimpe parfois sérieusement. Les travailleurs peuvent louer le vélo, mais ils récupèrent cette location par le biais de l'in-

demnité vélo. Tout le monde y gagne: l'environnement, la santé des travailleurs et le trafic.»

L'indemnité vélo n'est pas un droit absolu pour les travailleurs, mais doit être négociée dans les secteurs.

JPB: «Effectivement. Elle existe en tout cas déjà depuis un moment pour les secteurs du Non-marchand. Pourtant, les employeurs ont également intérêt à prévoir une indemnité vélo. C'est fiscalement intéressant et cela leur permet d'épargner sur les places de parking. À l'hôpital du Gasthuisberg, nous sommes parvenus à convertir 500 travailleurs à un mode de transport plus durable en négociant une indemnité vélo et des abonnements de transports en commun. Résultat: plus de place sur le parking et moins de perte de temps pour tout le monde, également pour les conducteurs automobiles restants, qui doivent chercher une place.»

«J'appelle dès lors les travailleurs et les délégués syndicaux à être créatifs. Tous les conseils pour un meilleur plan de mobilité et un meilleur environnement peuvent parfaitement être abordés dans l'entreprise au sein du CPPT. Pour ceux qui l'envisageraient: saisissez votre chance, car l'an prochain, ce sont les élections sociales! Posez donc votre candidature!»

Parlons d'un sujet incontournable, les voitures de société. De très nombreux employeurs en proposent une. Il s'agit d'un package attrayant pour les travailleurs.

JPB: «Notre pays compterait 1,1 million de voitures de société. Il ne faut pas oublier que de nombreux travailleurs, souvent des employés, ont besoin de cette voiture pour exercer leur travail. D'autre part, il y a également de très nombreux travailleurs qui n'ont pas de voiture de société.»

«En ce qui concerne les voitures de société, le fait qu'elles soient si souvent octroyées en Belgique est une conséquence de la fiscalité. Des impôts et des cotisations de sécurité sociale sont bel et bien payés sur cet avantage, mais moins que sur le salaire. En tant que responsable du Non-marchand, un secteur qui dépend financièrement de ces cotisations, je tiens malgré tout à souligner que j'ai un problème de principe par rapport à cette situation.»

Que faire, les supprimer?

JPB: «Que ce soit clair: l'objectif ne peut être d'adapter le système de façon à ce que les travailleurs qui ont actuellement une voiture de société subissent une perte d'une manière ou d'une autre. Ce système, qui coûte annuellement 4,4 milliards d'euros à l'État, ne peut être modifié que dans le cadre d'une réforme fiscale globale. Ce gouvernement a déjà prouvé à cet égard, avec ce tax shift injuste, qu'il considère surtout les travailleurs

comme des vaches à lait.»

Quel est dans ce cadre le rôle de la concertation sociale, et donc des syndicats?

JPB: «Le syndicat a bien plus d'influence que nous ne le réalisons nous-mêmes. Il suffit de penser aux accords en matière de télétravail ou au niveau des heures de travail. Tous ces éléments peuvent influencer la question de la mobilité. Voici un autre exemple pratique: nous sommes parvenus à conclure une CCT considérant les déplacements en train comme du temps de travail. Le raisonnement suivi a consisté à établir que l'on peut malgré tout y travailler. Autre exemple: le fait d'offrir une tenue de cycliste convenable, souvent pas bon marché. Voilà ce que j'entends par «mesures positives». Il faut inciter les gens à prendre le vélo et le train, pas les chasser de leur auto.»

Enfin: vous envisagiez initialement de vous rendre avec la FGTB

en bref...

Philips | Industrie | Turnhout: La direction a annoncé la perte de 159 emplois supplémentaires sur le site de Turnhout. Les dirigeants semblent ne plus vouloir se battre pour sauver l'entreprise et lui donner un avenir à long terme. Le coup est dur pour le personnel. Les organisations syndicales mettront tout en œuvre pour conclure un plan social misant au maximum sur la remise à l'emploi de ces travailleurs. Elles sont convaincues qu'il reste un avenir industriel durable pour Philips.

AXA|Assurances: A l'initiative du ministre de l'emploi, une table ronde réunissant les membres du Groupe des 10 s'est tenue chez AXA autour du thème «travail soutenable». Pour les organisations syndicales, cet événement a été l'occasion de rappeler au ministre Kris Peeters et aux membres du Groupe des 10 notre point de vue en la matière ainsi que nos préoccupations concernant l'avenir des travailleurs du secteur des assurances. Nous avons également pointé du doigt l'attitude de la direction d'AXA qui n'opte actuellement pas pour la concertation sociale.

Télécommunications et centres d'appels | Forum de dialogue mondial OIT: fin octobre, le SETCa a participé au forum de dialogue mondial sur les relations d'emploi dans le secteur des télécommunications et des centres d'appels initié par l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

Cette rencontre a permis d'aboutir à plusieurs points de consensus concernant notamment les relations d'emploi dans le secteur ainsi que la place du dialogue social afin d'améliorer l'environnement de travail. Le but d'établir un socle social mondial minimum et le respect de celui-ci afin de garantir des conditions de travail décentes partout dans le monde pour les travailleurs du secteur.

Campagne Achact & Schone kleren| Salaire vital: du 20 novembre au 20 décembre, Achact (Actions Consommateurs Travailleurs) et la plateforme Schone Kleren («vêtements propres») lancent un appel à la solidarité afin de réclamer un salaire vital pour les travailleurs de l'industrie textile au Cambodge. Le SETCa soutient pleinement cette initiative! Il est temps que des grandes marques de l'habillement (comme Zara, H&M, C&A ou Levi's) prennent enfin leurs responsabilités et paient un salaire décent à ces travailleurs: un salaire qui leur permettent tout simplement de pouvoir vivre! Soutenez-vous aussi cette action et surfez vite sur www.setca.org

SPMT Arista: lors d'un récent Conseil d'entreprise, la direction a annoncé son intention de licencier du personnel. Les raisons invoquées pour justifier cette réduction des effectifs sont une diminution de la charge de travail et des difficultés financières importantes liées aux nouvelles règles de tarification dans le secteur. Des réunions de négociations entre direction et syndicats devraient se tenir dans les prochaines semaines. Il y aura aussi lieu de vérifier que la situation de SPMT/ARISTA ne soit pas révélatrice d'une mise à mal de l'ensemble des Services externes de prévention et de protection du travail de plus en plus soumis à des logiques concurrentielles.

> ÉDITO

La FGTB condamne les attentats barbares de Paris et adapte son plan d'action

La FGTB souhaite affirmer toute sa peine et sa solidarité envers les victimes des attentats de Paris et leurs proches. Après Ankara, le Sinaï, Beyrouth, la barbarie frappe à nouveau des hommes, des femmes, jeunes et moins jeunes de manière aléatoire. Rien ne peut justifier ces actes que nous condamnons fermement.

Après l'hommage et le deuil, demain, nous devons plus que jamais œuvrer à une société solidaire. Car la seule réponse possible à ce déferlement de haine est la solidarité. Cette même solidarité qui a animé les parisiennes et les parisiens, alors que les attentats étaient toujours en cours, en ouvrant les portes de leurs maisons.

Les tragiques événements de Paris nous rappellent une fois de plus combien la démocratie est fragile face à la barbarie de fanatiques prêts à tout pour imposer leur point de vue érigé et leur conception simpliste du monde divisé en bons croyants et mécréants.

Ils nous montrent que la liberté d'expression, la liberté de pensée, le progrès ne sont pas des valeurs universellement partagées ni vouées à une marche irréversible en avant.

Le monde politique et la société civile, en Belgique mais aussi en Europe, doivent s'unir au-delà des clivages partisans pour défendre nos valeurs démocratiques. Ces attaques ne doivent pas permettre à certains de remettre en cause nos droits fondamentaux qu'il s'agisse du droit d'asile ou de la liberté d'expression.

Le monde politique et la société civile doivent imaginer des mesures qui ne soient pas uniquement défensives mais aussi préventives au travers de politiques économiques et sociales différentes. Ils doivent être les garants de la solidarité entre tous sans chercher à diviser ou à stigmatiser certaines catégories d'individus. Face au radicalisme et à la peur, seules la paix et la solidarité sont les réponses possibles.

D'autres défis

L'obscurantisme n'est malheureusement pas le seul obstacle qui se dresse devant nous dans le projet d'un monde meilleur où triompheraient les valeurs de l'humanisme que résume si bien la devise de la France, pays fondateur des Droits de l'Homme: «liberté, égalité, fraternité». Dans ces trois domaines, il y a encore beaucoup de chemin à parcourir pour construire une société har-

monieuse à l'échelle du monde, puisque la planète est aujourd'hui la dimension dans laquelle nous devons nous mouvoir et penser la vie commune.

Mais les valeurs de la démocratie, la solidarité, la paix, la liberté d'expression ne sont pas les seuls fronts sur lesquels nous devons nous battre. Le défi climatique est un autre front tout aussi important car la simple absence de progrès sur ce plan est porteuse de catastrophes naturelles, de dégâts environnementaux irréversibles, de crises économiques et sociales. Sans parler de nouveaux flux migratoires de réfugiés «climatiques» fuyant la sécheresse ou la montée des eaux avec les tensions et les troubles que l'on peut imaginer. Plus que le vivre ensemble, c'est la survie même de l'humanité qui est en jeu.

Le hasard du calendrier veut que Paris martyrisé soit aussi le lieu qui porte notre espoir d'un progrès dans la lutte contre le réchauffement climatique. C'est là que se tiendra début décembre le sommet COP21 sur le climat dont nous attendons des avancées significatives. Pour une raison bien évidente, nous ne pourrions pas défilé dans la rue à Paris pour le dire mais nous restons mobilisés sur ce front là aussi.

La FGTB adapte son plan d'action

À la suite de ces attentats, le niveau de sécurité a été porté de 2 à 3 en Belgique aussi, en raison du relèvement du niveau de la menace terroriste, puis face à un risque imminent, l'alerte maximale de niveau 4 a été décrétée à Bruxelles.

Malgré ce climat inquiétant, la société et le monde politique ne doivent pas céder à la terreur. Le fonctionnement de la démocratie doit être garanti et en tant que syndicat, nous devons continuer à jouer pleinement notre rôle et maintenir notre fonctionnement. La peur ne doit jamais être un fil conducteur, mais en tant que syndicalistes, nous sommes aussi très touchés. Nous aussi, nous sommes des pères, des mères, des fils, des filles. Par respect pour les victimes du drame de Paris et parce qu'en tant qu'organisation de la société civile, nous ne sommes pas aveugles à ce qui vit au sein de la société, la FGTB a décidé de reconsidérer les actions planifiées. Dans les circonstances données, nous devons prendre les mesures de précaution qui s'imposent. Nous prenons nos responsabilités. Nous devons tenir compte de la sécurité de

nos militants, de nos membres et de l'ensemble de la population.

Le plan d'action annoncé par la FGTB, prévoyant des actions de grève et des manifestations, a donc été adapté. Toutes les manifestations et concentrations publiques ont été suspendues et le seront au cours des prochaines semaines. Elles seront remplacées par des réunions d'information au sein des entreprises. Celles-ci peuvent s'accompagner d'interruptions de travail. Les grèves planifiées seront par conséquent maintenues.

Les objectifs du plan d'action sont inchangés. À court terme comme à long terme. La suspension de quelques actions ne porte en aucun cas atteinte à la résistance sociale. La FGTB continue à exiger une autre politique et continuera à s'organiser contre les mesures de ce gouvernement. Les employeurs doivent également faire des concessions. La FGTB continuera à évaluer et à suivre la situation de près.

Rudy De Leeuw
Président

Marc Goblet
Secrétaire général

Prudent au volant ? Félicitations !

Votre conseiller P&V vous propose en ce début d'année une **assurance auto solide** à des conditions exceptionnelles. Celle-ci prévoit une couverture étendue et complète, le dépannage dans toute la Belgique et la prise en charge immédiate de toutes les formalités administratives. Et vous ? Vous bénéficiez de la sécurité que vous offre P&V. Demandez-la chez votre conseiller P&V !

www.pv.be

